

**Document d'objectifs**  
**du Site Natura 2000 n°91**  
**« GROTTES DE COUBLANC »**  
**(Haute-Marne)**



Minioptère de Schreibers (J. B. Popelard)

*Document de compilation*  
*(Annexes du document de synthèse)*

**Février 2003**

**Document d'objectifs  
du Site Natura 2000 n°91**

**« GROTTES DE COUBLANC »  
(Haute-Marne)**

*Document de compilation  
(Annexes du document de synthèse)*

**Février 2003**



**Réalisation :**

David BECU  
chargé d'études au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

**Sous la direction, relecture :**

Eric BELNOT, Ingénieur écologue, directeur du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

**Financé par :**

DIREN Champagne-Ardenne

# Site Natura 2000 n°91 Grotte de Coublanc (52)

## Document de compilation (annexes du document de synthèse)

### A – Informations générales sur le site

Annexe 1 : Localisation générale du site Natura 2000

Annexe 2 : Limites du site Natura 2000

Annexe 3 : Localisation dans le parcellaire

Annexe 4 : Vues et plan de la grotte de Coublanc

Annexe 5 : Occupation du sol à proximité du site

### B – Contexte écologique

Annexe 6 : Généralités sur les chauves-souris

Annexe 7 : Résultats d'inventaires

Annexe 8 : Fiches espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore »

Annexe 9 : Répartition des sites à Minioptères de Schreibers dans l'Est de la France

### C – Gestion écologique

Annexe 10 : Synthèse de la gestion écologique

Annexe 11 : Fiches actions

Annexe 12 : Plan de travail (calendrier prévisionnel des opérations de gestion et évaluation financière)

### D - Administratif, animation

Annexe 13 : Fiches d'inventaires

Annexe 14 : Organigramme du déroulement du DOCOB

Annexe 15 : Arrêté de constitution du Comité de Pilotage Local

Annexe 16 : Comptes rendus des réunions du Comité de Pilotage Local

Annexe 17 : Comptes rendus de la concertation et des réunions d'information

## **A – INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE**

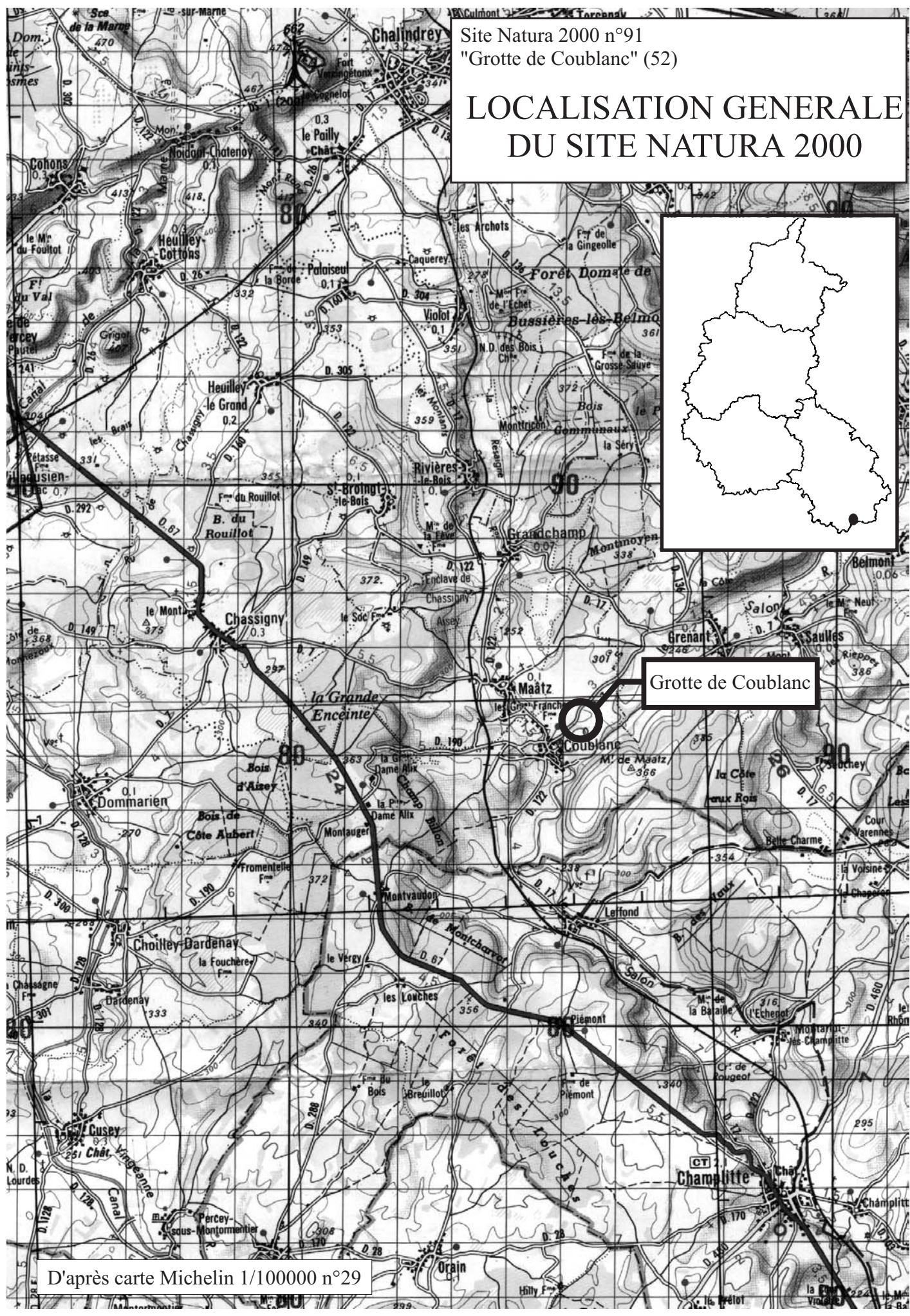
### **Annexe 1**

## **Localisation générale du site Natura 2000**

- ✓ Carte Michelin 1/100000 n° 29.

Site Natura 2000 n°91  
"Grotte de Coublanc" (52)

# LOCALISATION GENERALE DU SITE NATURA 2000



Grotte de Coublanc

D'après carte Michelin 1/100000 n°29

## **A – INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE**

### **Annexe 2**

#### **Limites du site Natura 2000**

- ✓ Carte IGN 1/25000 3221 ouest et 3220 ouest.

Site Natura 2000 n°91  
"Grotte de Coublanc" (52)

## LIMITES DU SITE NATURA 2000

Site Natura 2000  
"Grotte de Coublanc"

### LEGENDE

-  Site inscrit
-  ZNIEFF de type I
-  Site Natura 2000

D'après cartes IGN 1/25000 3221 ouest et 3220 ouest

## **A - INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE**

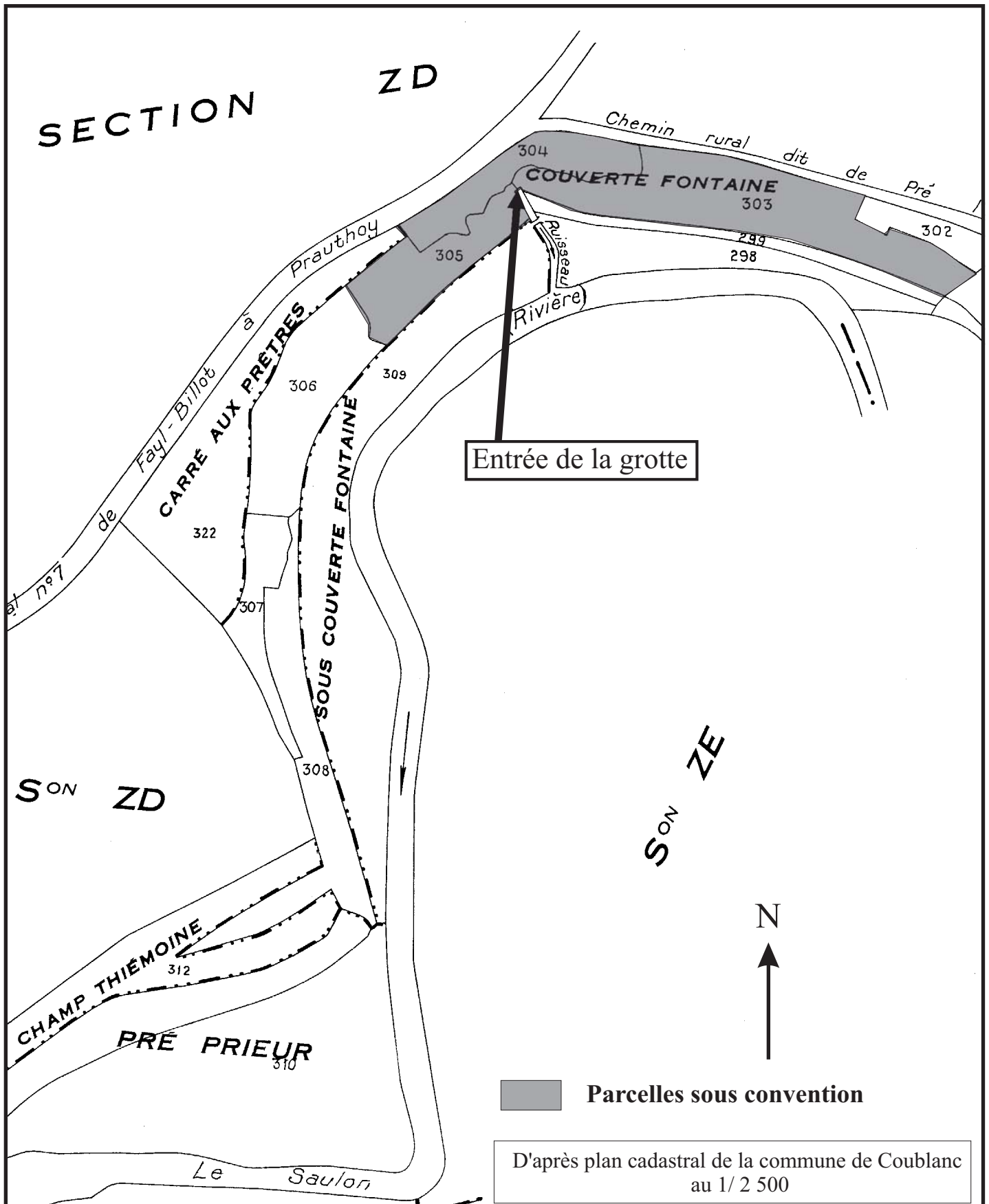
### **Annexe 3**

## **Localisation dans le parcellaire**



# ANNEXE 2

## LOCALISATION DANS LE PARCELLAIRE



## **A - INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE**

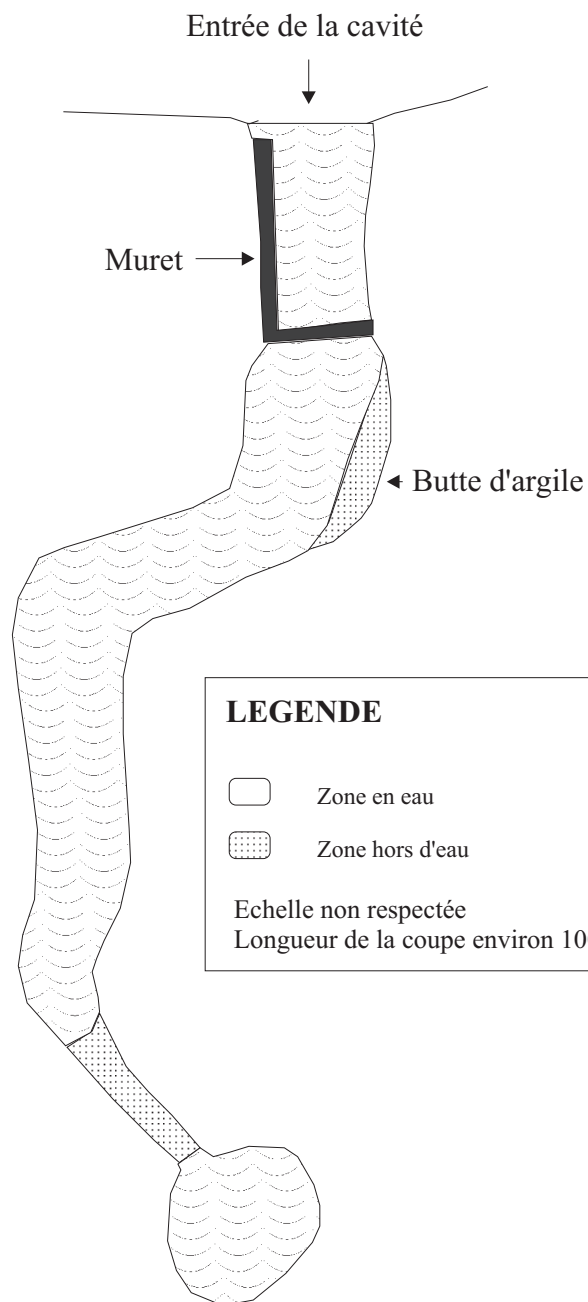
### **Annexe 4**

### **Vues et plan sommaire du site**

## PLAN SOMMAIRE DE LA GROTTE DE COUBLANC (coupe horizontale)



Vue de l'entrée de la cavité



Vue des environs de la Grotte de Coublanc

## **A - INFORMATIONS GENERALES SUR LE SITE**

### **Annexe 5**

## **Occupation du sol à proximité du site**

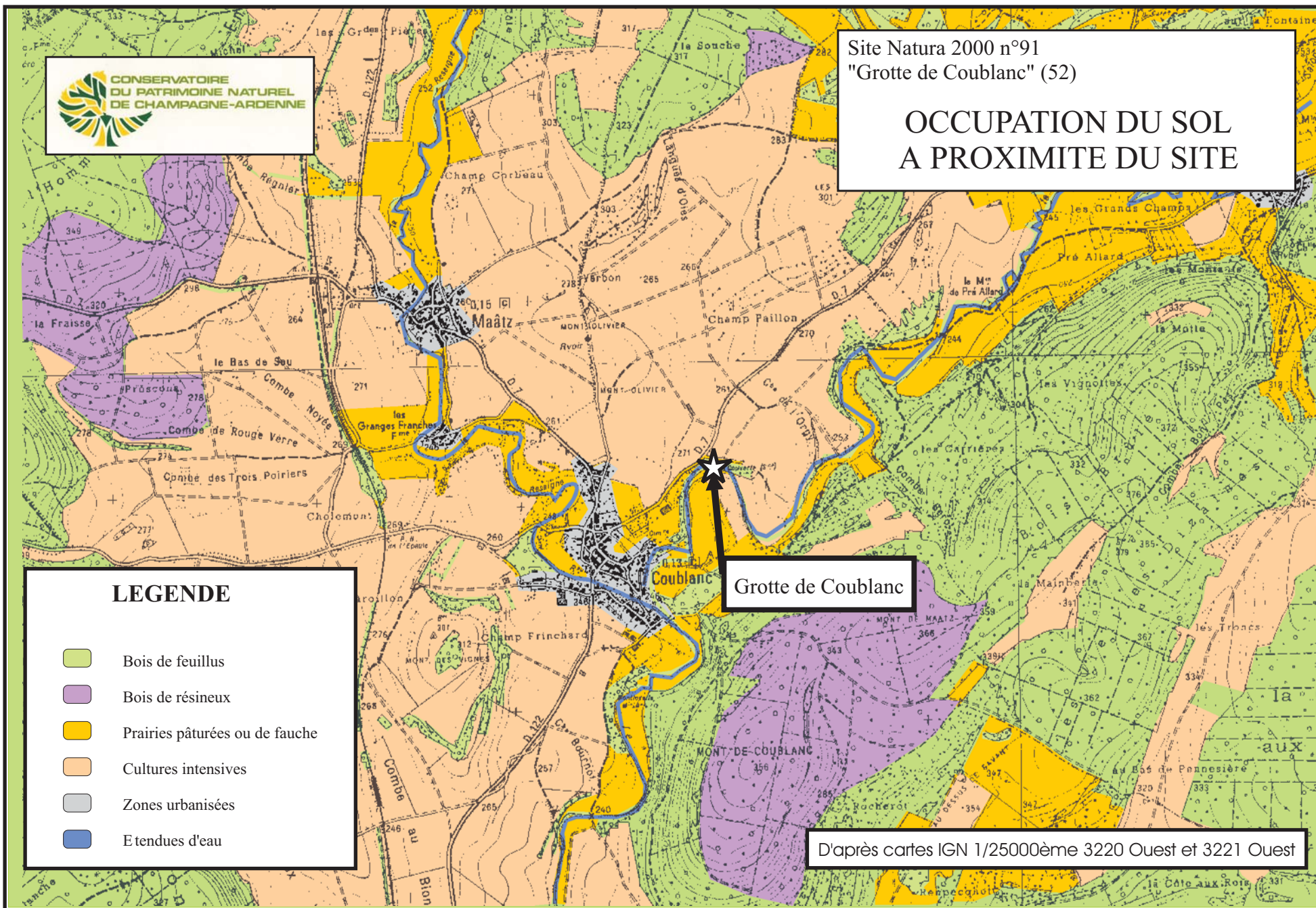
- ✓ Cartes IGN 1/25000 3221 ouest et 3210 ouest.



CONSERVATOIRE  
DU PATRIMOINE NATUREL  
DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Site Natura 2000 n°91  
"Grotte de Coublanc" (52)

## OCCUPATION DU SOL A PROXIMITE DU SITE



### LEGENDE

-  Bois de feuillus
-  Bois de résineux
-  Prairies pâturées ou de fauche
-  Cultures intensives
-  Zones urbanisées
-  E tendues d'eau

Grotte de Coublanc

D'après cartes IGN 1/25000ème 3220 Ouest et 3221 Ouest

## **B – CONTEXTE ECOLOGIQUE**

### **Annexe 6**

## **Généralités sur les chauves-souris**

- ✓ Revue Savart n° 36 : "bilan Life Chiroptères".



## Bilan du "Life Chiroptères"

### Avant-propos

Les chauves-souris, ces mystérieux petits mammifères, sont menacées en France et dans toute l'Europe.

Etroitement adaptées à des conditions écologiques précises, les chauves-souris sont particulièrement vulnérables à toute modification de leur environnement.

Victimes de la dégradation de leur milieu de vie (emploi de pesticides, modification des paysages, destruction de leurs gîtes), certaines populations connaissent un déclin dramatique.

Et comme si cela ne suffisait pas, elles souffrent également d'une mauvaise réputation colportée depuis des siècles et de l'ignorance générale. Ainsi la destruction de colonies entières, le dérangement des sites de mise bas et le réveil en cours d'hibernation font des hécatombes.

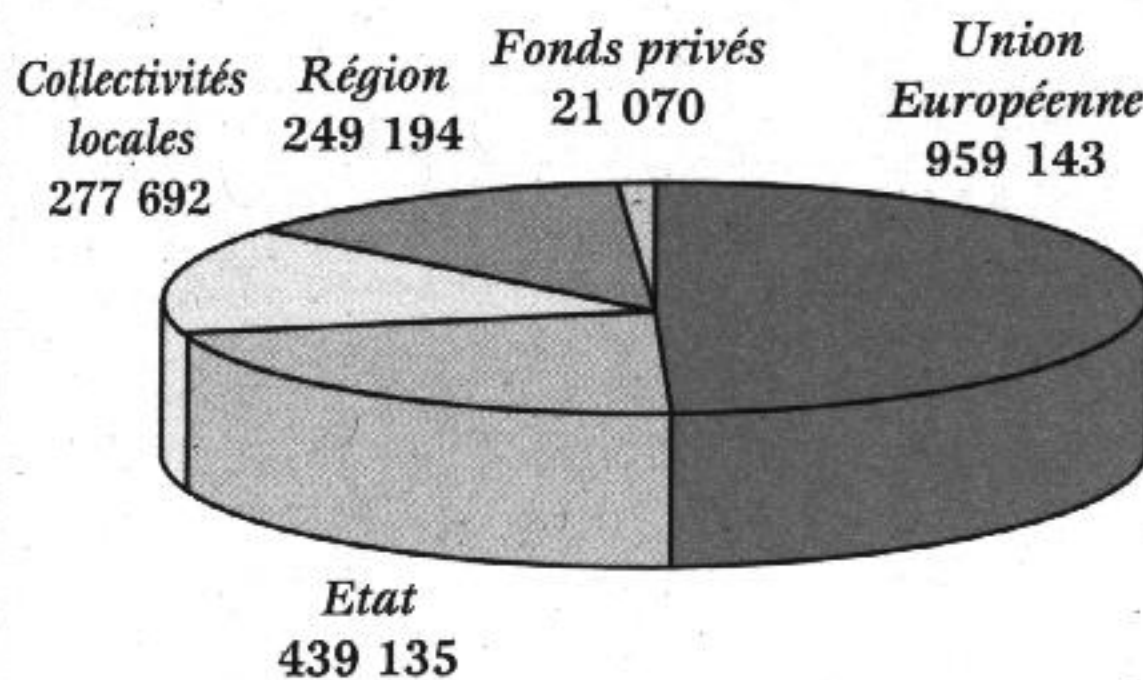
En 30 ans, les effectifs de certaines espèces de chauves-souris de notre région ont chuté de 90 % !



La chute des populations de chauves-souris est si inquiétante qu'un groupe de chiroptérologues européens décide de lancer un programme pour les protéger. L'Union européenne accepte de participer au financement de ce projet avec un fonds spécial : L'Instrument Financier pour l'Environnement (LIFE). Le Conservatoire a pu en bénéficier via l'APTCS (Association pour la Protection Transfrontalière des Chauves-Souris).

### Un programme européen ambitieux

Pour enrayer le rapide déclin des populations de chauves-souris, un vaste programme de protection engageant 4 pays (Belgique, Allemagne, Luxembourg, France) voit le jour en 1996. Financé par l'Union européenne, les ministères de l'Environnement des états concernés ainsi que les collectivités locales et différents partenaires privés, un budget important de plus de 9 millions de francs sur 3 ans y est consacré. Dont près de 2 millions sont attribués au Conservatoire, maître d'œuvre du programme pour la Champagne-Ardenne.



Répartition du budget (en francs) pour la Champagne-Ardenne

### Des objectifs d'envergure

Le programme "Life Chiroptères" s'organise autour de 3 objectifs majeurs :

- 1/ Assurer la protection, la pérennité et la tranquillité d'un réseau de gîtes d'hibernation.
- 2/ Améliorer les connaissances sur la répartition et la biologie des chiroptères.

3/ Sensibiliser et éduquer le grand public.

### Des résultats encourageants

#### Protection

Elle se traduit par la contractualisation de 21 nouveaux sites et l'aménagement durable de 19 sites. Ces 19 sites ont été équipés de grilles avec cadenas empêchant toute intrusion humaine tout en permettant le passage en vol des chauves-souris.

#### Connaissance

Un suivi scientifique a permis :

- d'assurer le suivi hivernal de 125 sites sur 3 saisons d'hibernation
- de compléter la prospection des sites d'hivernage et d'élevage des jeunes sur les quatre départements.
- d'entreprendre le suivi estival de certaines colonies (radiopistage, capture, comptage,...)

#### Sensibilisation

L'édition d'une plaquette de présentation, d'un numéro spécial *Science & Nature* sur les Chauves-souris et l'organisation de soirées d'information ont contribué à rendre ces curieuses petites bêtes plus sympathiques aux yeux du grand public. Des publications, des articles de presse et des reportages TV se sont fait également l'écho de nos actions.



**Pourquoi Savart ?** Ce nom champenois désigne le paysage de prairies sèches à herbe rase, d'un grand intérêt biologique, traditionnellement utilisées comme parcours à moutons. Savart est aussi la revue trimestrielle du Conservatoire, qui vous informe des actions menées en faveur de notre patrimoine naturel régional. Le Conservatoire sauvegarde à ce jour 107 sites, représentant plus de 1300 hectares de forêts, de marais, d'étangs et de prairies. Découvrez les animaux et les fleurs sauvages de notre région lors des visites guidées et des chantiers-nature. Tél. : 03 24 30 06 20.

# La biologie des chauves-souris



Les chauves-souris sont présentes sur terre depuis plus de 50 millions d'années. Elles forment l'ordre des CHIROPTERES ce qui signifie "qui volent avec les mains". Sur les 900 espèces présentes dans le monde, 20 sont représentées en Champagne-Ardenne.

## Un mammifère qui vole

Les chauves-souris sont les seuls mammifères volants au monde. La chauve-souris est un petit mammifère à 4 membres dont le corps est recouvert de poils. Elle pèse de 1,5 g pour la plus petite à 1,5 kg pour la plus grande. La femelle met bas 1 petit par an qu'elle allaite.

## Un "insecticide naturel"

Les chauves-souris champardennaises ont toutes un régime exclusivement insectivore : elles prennent le relais nocturne des hirondelles, gobemouches et fauvelles.

Elles consomment en une nuit, l'équivalent du tiers de leur poids en insectes, soit 1,8 kg d'insectes par saison de chasse (en moyenne 100 jours) pour le grand murin.



## L'hibernation : la vie au ralenti

Pendant l'hiver sous nos latitudes, les populations d'insectes se réduisent et les chauves-souris doivent s'adapter à la disette.

Aussi dès que l'automne et les premiers froids arrivent, leur métabolisme va se ralentir pour économiser au maximum l'énergie qu'elles ont accumulée sous forme de graisse pendant l'été. C'est la période d'hibernation.

Glissées dans une fente ou accrochées la tête en bas dans une grotte, un trou d'arbre ou un bâtiment à l'abri du gel, elles vont passer près de 6 mois à dormir dans l'obscurité et l'humidité sans se nourrir.

## L'écholocation : voir dans la nuit

Toutes nos chauves-souris vivent la nuit et pour voler dans le noir, elles ont un sixième sens : l'écholocation. Elles ont des yeux mais leur vue est limitée. Pour se diriger dans l'obscurité et détecter leurs proies, elles émettent des ultrasons sous forme de cris très aigus inaudibles pour l'homme. Lorsque ces ondes sonores rebondissent sur un obstacle ou une proie, elles reviennent sous la forme d'un écho de faible intensité aux oreilles de la chauve-souris. Elle perçoit ainsi son environnement.

## La reproduction

Au printemps avec l'apparition des premiers insectes, les chauves-souris vont sortir progressivement de leur repos hivernal pour rejoindre leur gîte d'été : combles, greniers, fentes des bâtiments et cavités des arbres creux. C'est là que les femelles rassemblées en colonies vont mettre bas et élever leur unique rejeton de l'année.

A l'âge de 4 semaines, les jeunes savent voler. Au bout de 6 semaines commence le

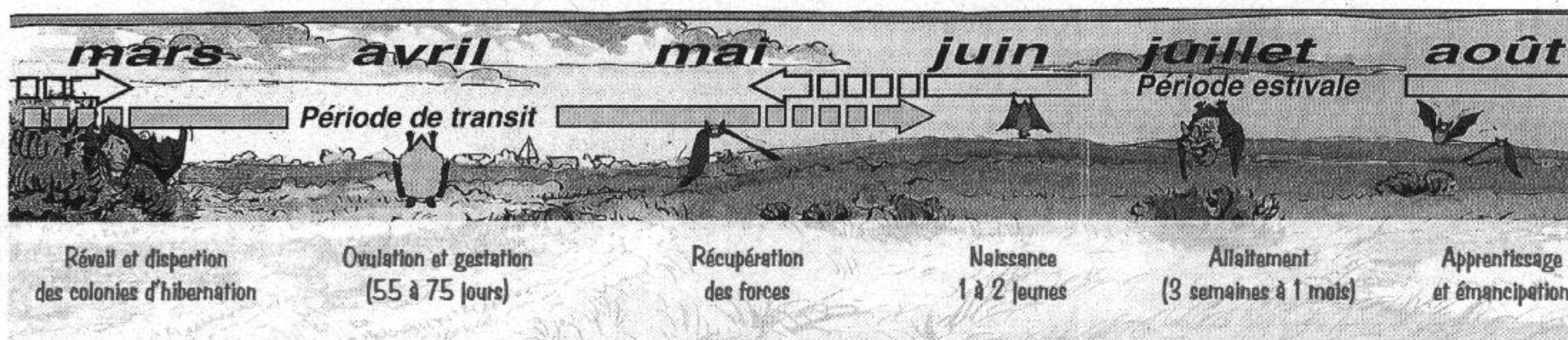
sevrage et ils savent chasser seuls. Nous sommes en général au mois de juillet ou août, période riche en insectes où les chauves-souris peuvent reconstituer leurs réserves de graisse.

A la fin de l'été, elles se rapprochent alors de leurs quartiers d'hiver. Les mâles qui ont passé l'été à l'écart rejoignent les femelles pour l'accouplement.

Et bientôt les chauves-souris sont prêtes pour un nouvel hiver.

*Il est impératif de ne pas déranger les chauves-souris pendant les deux périodes particulièrement sensibles de leur vie. Durant l'hibernation, un réveil brutal peut leur être fatal. Durant l'été, le dérangement des colonies de mise bas provoque la mort des jeunes.*

## L'année de la chauve-souris





# Portraits des 6 espèces les plus menacées



Toutes les espèces de chauves-souris (29 espèces en France) sont protégées par toutes les lois européennes. Les six espèces présentées ici sont particulièrement menacées de disparition et sont inscrites à l'annexe II de la Directive "Habitats-Faune-Flore". Sur la région, 2063 individus ont été dénombrés, 1746 sont dorénavant protégés.

## Le grand rhinolophe

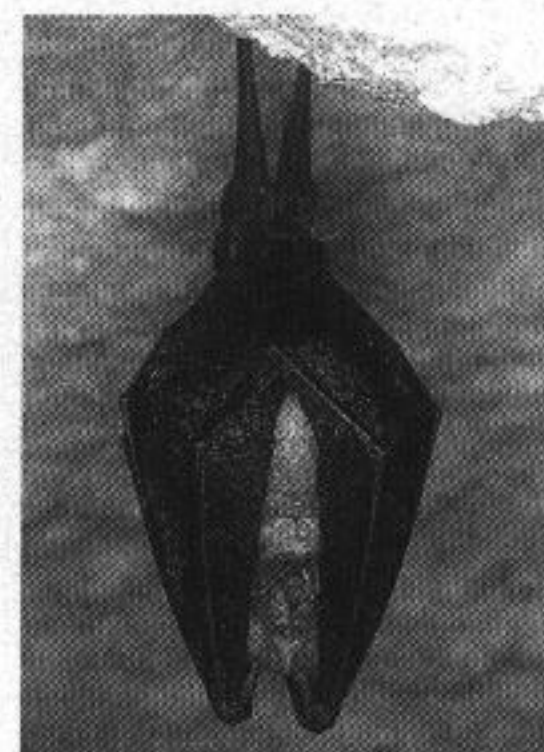


C'est une grosse chauve-souris, 35 à 40 cm d'envergure pour un poids de 17 à 35 g. Il est facilement reconnaissable à son museau en forme de fer à cheval. Son habitat favori est le bocage où il chasse le long des lisières les gros insectes : hannetons, papillons, bousiers,...

Il est sédentaire et ses gîtes d'hiver sont proches de ses gîtes d'été (20 à 30 km). Les colonies estivales de femelles logent généralement dans des grands combles où un accès en vol est possible. L'hiver, le grand rhinolophe recherche les cavités souterraines très humides.

Des populations viables de grands rhinolophes sont encore présentes dans le nord des Ardennes et à l'est de l'Aube.

## Le petit rhinolophe



C'est la réplique presque parfaite du grand rhinolophe en plus petit : 19 à 22 cm d'envergure pour 5 à 7 g. Il chasse, dans les zones de bois clairs et les broussailles, les petits insectes : moustiques, tipules, papillons nocturnes,...

Il est très sédentaire, ses quartiers d'été sont rarement à plus de 10 km de ceux d'hiver.

La seule population de la région se trouve à l'est de l'Aube. C'est aussi une des plus importantes de France.

## La barbastelle



C'est une espèce de taille moyenne : 25 à 29 cm d'envergure, poids : 6 à 14 g. Elle est facilement reconnaissable à sa couleur très sombre et son museau épaté comme celui d'un bouledogue.

Elle fréquente les régions boisées et les agglomérations. Elle se nourrit de petits insectes de consistance molle car sa mâchoire est faible. Elle hiberne dans les grottes, galeries, caves et carrières, souvent à proximité des entrées. Elle ne craint pas le gel. L'été, on la trouve dans les fissures des bâtiments ou des arbres sous l'écorce.

C'est sans doute l'espèce la plus rare de la région, son dernier refuge est le plateau de Langres.



## Le vespertilion de Bechstein

C'est une chauve-souris de taille moyenne, 25 à 29 cm d'envergure pour 7 à 12 g. C'est une espèce forestière qui passe une grande partie de son existence dans les arbres creux. On les rencontre dans toute la région mais en très faible effectif.

## Le grand murin



C'est l'une des plus grandes espèces représentées en Europe. Envergure : 35 à 45 cm. Poids : 28-40 g. Le grand murin vole lentement, avec de grands coups d'ailes, au-dessus des parcs, champs, prairies et dans les bois. En hiver, il se réfugie dans les grottes. Les sites de mise bas sont situés dans les combles.

Dans notre région, une dizaine de colonies sont suivies.

## Le vespertilion à oreilles échancrées



Espèce de taille moyenne, il mesure de 22 à 25 cm d'envergure et pèse entre 7 et 15 g. Pour l'hibernation, il se réfugie dans les milieux souterrains où il s'accroche à la voûte ou aux parois. Il a une affinité marquée pour la cohabitation avec le grand rhinolophe. En été, on le trouve dans les caves chauffées ou les combles. Il chasse au-dessus des parcs et jardins, principalement les araignées, les moustiques et les papillons de nuit. En Champagne-Ardenne, l'espèce est faiblement représentée.



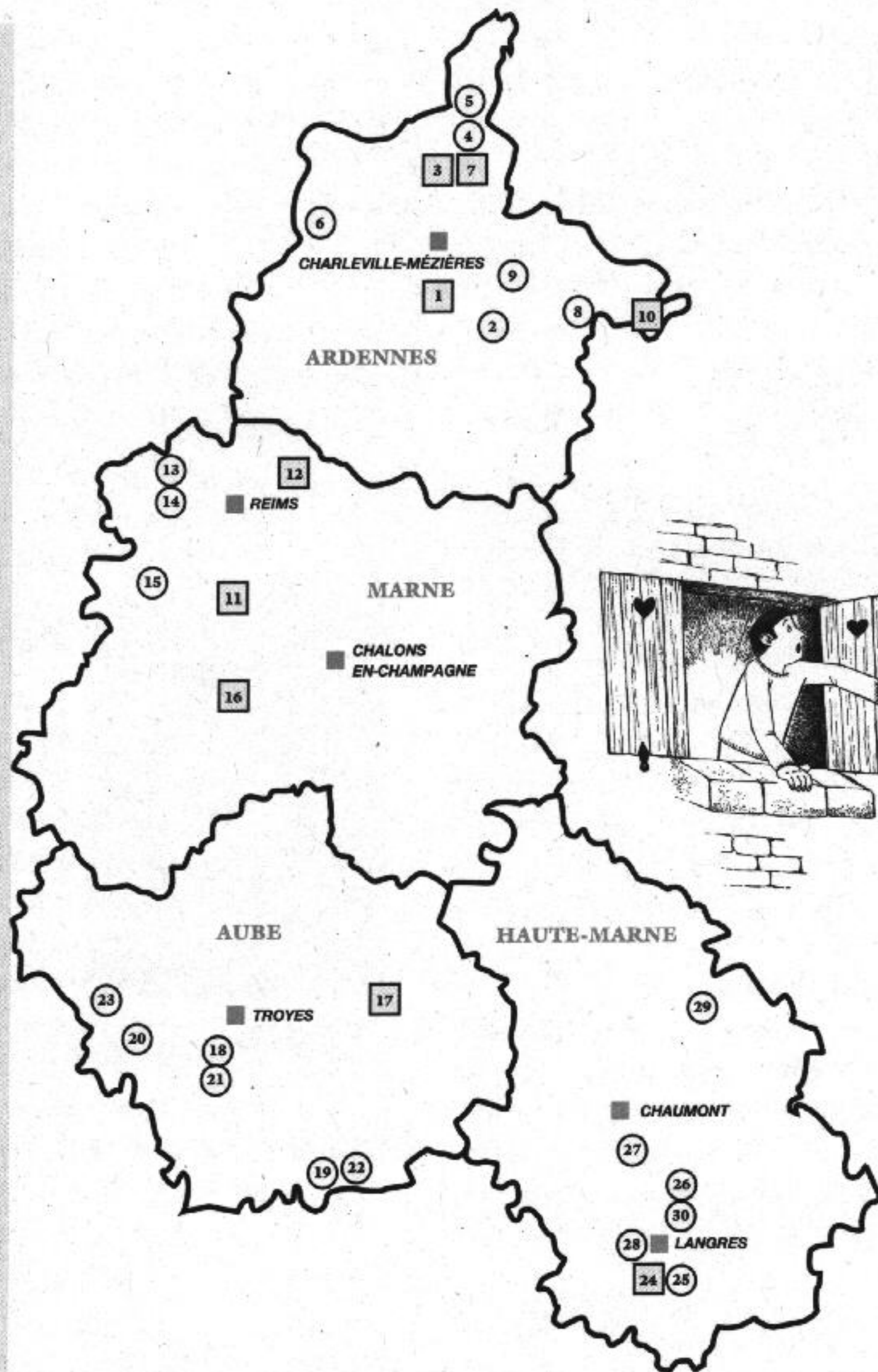
# Les gîtes protégés par le Conservatoire



Les chauves-souris ne construisent pas de nids. Elles s'installent dans différents types de gîtes : combles, caves, grottes, arbres creux, anciennes carrières souterraines, tunnels désaffectés,... Elles les exploitent au gré des saisons : milieux souterrains et arbres creux en hiver ; combles, greniers, arbres aux beaux jours pour la mise bas.

## Carte des sites protégés avant et pendant le "Life Chiroptères"

n°	Sites	Habitats
<i>Ardennes</i>		
1	Boulzicourt	Grenier
2	Chémery / Bar	Carrières
3	Deville	Ardoisières
4	Fumay	Ardoisières
5	Haybes	Ardoisières
6	Liart	Tunnel
7	Monthermé	Ardoisières
8	Mouzon	Combles
9	Sedan	Souterrains
10	Signy-Montlibert	Fort
<i>Marne</i>		
11	Avenay Val d'Or	Carrière
12	Berru	Poudrière
13	Hermonville	Carrière
14	Trigny	Carrière
15	Venteuil	Cave
16	Vertus	Carrières
<i>Aube</i>		
17	Arsonval/Bossan.	Carrières
18	Bouilly	Captage
19	Channes	Carrières
20	Fontvannes	Clocher
21	Javernant	Carrières
22	Les Riceys	Carrières
23	Villadin	Captage
<i>Haute-Marne</i>		
24	Balesme-sur-M.	Batterie
25	Chalindrey	Fort
26	Changey	Batterie
27	Lannes	Fort
28	Langres	Poudrière
29	Orquevaux	Grenier
30	Peigney	Fort



1 sites protégés avant le "Life Chiroptères"

2 sites protégés grâce au "Life Chiroptères"

### Agenda :

La 3<sup>ème</sup> nuit européenne de la chauve-souris aura lieu le samedi 4 septembre 1999.



Vous hébergez des chauves-souris sous votre toit (cave, grenier,...), signalez-nous leur présence !

Des chauves-souris habitent chez vous et la cohabitation n'est plus possible, des solutions simples sont souvent envisageables. Contactez-nous pour plus d'informations !

Tél : 03 25 29 18 60

Le Conservatoire est une association qui mène depuis dix ans des actions pour la connaissance, la protection, la gestion et la mise en valeur des espaces naturels de Champagne-Ardenne.

Directeur de la publication : Roger Gony  
Directrice de la rédaction : Dominique Amon-Moreau  
Conception-Rédaction : E. Savart, C. Guiot

Photos : C. Guiot

Illustrations : R. Thibault, D. Georges, Graphys

Impression papier recyclé : Félix à Vouziers (08)

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne : 08240 BOULT-AUX-BOIS  
Tél : 03 24 30 06 20  
Fax : 03 24 30 22 30

ISSN 1150-7705  
Dépôt légal : 4<sup>ème</sup> trimestre 1998  
Reproduction autorisée avec mention de la source

Abonnement à la revue "Savart" (4 n°/an) : 100 F



### Chiroptérologue

Karine AUBOIN vient de rejoindre l'équipe du Conservatoire dans le cadre du dispositif emploi-jeune. Elle prend ainsi le relais de Dominique AMON-MOREAU, directrice du Conservatoire, pour la gestion des dossiers chauves-souris.



### Et après ?

Les actions entreprises au cours du "Life Chiroptères", arrivé à son terme en décembre 1998,

- vont se poursuivre par :
- la rédaction d'un cahier d'habitats régional (document d'objectifs) ;
- de nouvelles contractualisations, (fort de la Bonnelle, Fouchères,...) ;
- la réalisation d'une étude sur l'écologie des grands rhinolophes en estivage sur les sites d'Arsonval/Bossancourt et Mouzon ;
- la poursuite de l'inventaire des combles d'églises dans la Marne.

## **B – CONTEXTE ECOLOGIQUE**

### **Annexe 7**

## **Résultats d'inventaires**

# GROTTE DE COUBLANC

## Données brutes des comptages

Espèces	12/97	02/98	04/98	06/98	08/98	11/98	01/99	04/99	05/99	08/99	03/02	05/02	09/02	10/02
Petit Rhinolophe														1
Grand Rhinolophe			3			3	3						2	1
Vespertilion de Daubenton			1				3	1						
Vespertilion de Natterer						2					1			
Grand Murin		1				1	1	4						
Minioptère de Schreibers			1		25			1		7			18	
Totaux	0	1	5	0	25	6	7	6	0	7	1	0	20	2
Source des données	A	A	A	A	A	B	B	B	B	C	D	D	D	D

Nombre d'espèce

6

Espèces de l'annexe II de la Directive

4

### Source des données

A : S.Y. ROUE, CPEPESC Franche-Comté  
 B : S.Y. ROUE Communication personnelle  
 C : Karine AUBOIN, CPNCA  
 D : David BECU, CPNCA

## Calendrier de l'occupation de la grotte par espèce

Espèces													
	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillt	Août	Sept.	Oct.	Nov.	
Petit Rhinolophe													
Grand Rhinolophe		■											
Vespertilion de Daubenton		■											
Vespertilion de Natterer				■									■
Grand Murin		■	■										■
Minioptère de Schreibers					■					■	■		
Nombre de suivis	1	1	1	1	2	2	1	0	2	1	1	1	

### Légende

■ Présence de l'espèce

■ Période non suivie

## **B – CONTEXTE ECOLOGIQUE**

### **Annexe 8**

#### **Fiches espèces de l'annexe II de la Directive « Habitats-Faune-Flore »**

- ✓ Fiches espèces :
  - Le grand Rhinolophe,
  - Le grand Murin,
  - Le Minioptère de Schreibers

## Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)

### Le Grand rhinolophe

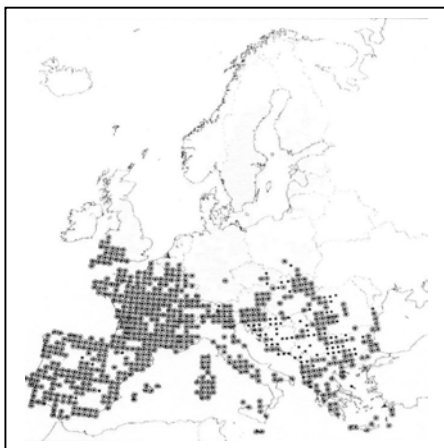
**Classification (Classe, Ordre, Famille) :** Mammifères, Chiroptères, Rhinolophidés.



### Description de l'espèce

Le Grand rhinolophe est le plus grand des rhinolophes européens avec une taille augmentant de l'ouest vers l'est de l'Europe.

- Tête + corps : (5) 5,7-7,1 cm ;
- avant-bras : (5) 5,4-6,1 cm ;
- envergure : 35-40 cm ;
- poids : 17-34 g.



### Statuts de l'espèce

- Directive Habitat (JOCE du 22.07.1992) : annexes II et IV.
- Convention de Bonn (JO du 30.10.1990) : annexe II.
- Convention de Berne (JO du 28.08.1990 et 20.08.1996) : annexe II.
- Protection nationale (arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993)).

### Répartition géographique

- Espèce présente en Europe occidentale, méridionale et centrale, du sud du Pays de Galles et de la Pologne à la Crète et au Maghreb, de la façade atlantique au delta du Danube et aux îles de l'Égée.
- Connue dans toutes les régions de France, Corse comprise, et dans les pays limitrophes (Bénélux, Suisse, ouest de l'Allemagne, Espagne, Italie).

### Types d'habitats exploités par l'espèce

Le Grand rhinolophe fréquente en moyenne les régions chaudes jusqu'à 1 480 m d'altitude (voire 2 000 m), les zones karstiques, le bocage, les agglomérations, parcs et jardins...

- ↳ Terrains de chasse : Il recherche les paysages semi-ouverts, à forte diversité d'habitats, formés de boisements de feuillus, d'herbages en lisière de bois ou bordés de haies, pâturés par des bovins, voire des ovins et de ripisylves, landes, friches, vergers pâturés, jardins ... Il fréquente peu ou pas du tout, les plantations de résineux, les cultures (maïs) et les milieux ouverts sans arbres.
- ↳ Fidélité aux gîtes : l'espèce est très fidèle aux gîtes de reproduction et d'hivernage, en particulier les femelles, les mâles ayant un comportement plus erratique.
- ↳ Gîtes d'hivernation : ce sont des cavités naturelles (grottes) ou artificielles (galeries, caves, tunnels, ouvrages militaires...).
- ↳ Gîtes de reproduction : les colonies occupent greniers, bâtiments agricoles, vieux moulins, toitures d'églises ou de châteaux, à l'abandon ou entretenus, mais aussi galeries de mine et caves suffisamment chaudes. Des bâtiments près des lieux de chasse servent régulièrement de repos nocturne voire de gîtes complémentaires.

### Etat des populations et menaces potentielles

L'espèce est rare et en fort déclin dans le nord-ouest de l'Europe : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Allemagne, Suisse.

Plusieurs facteurs en sont la cause :

- ↳ le dérangement de l'espèce en milieu souterrain.
- ↳ l'intoxication des chaînes alimentaires par les pesticides et la modification des paysages dues au développement de l'agriculture intensive.
- ↳ Le démantèlement de la structure paysagère et la banalisation du paysage : arasement des talus et des haies, disparition des pâtures bocagères, extension de la maïsiculture, déboisement des berges, rectification, recalibrage et canalisation des cours d'eau, endiguement.
- ↳ La mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées, la pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers ou la réfection des bâtiments sont responsables de la disparition de nombreuses colonies.
- ↳ Le développement des éclairages sur les édifices publics perturbe la sortie des individus des colonies de mise bas.

**Myotis myotis (Borkhausen, 1797)**

**Le Grand murin**

**Classification (Classe, Ordre, Famille) :** Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés.

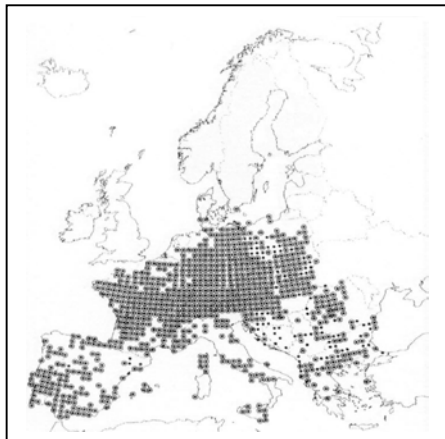


**Code UE :** 1324

**Description de l'espèce**

- Le Grand murin fait partie des plus grands chiroptères français.

- Tête + corps : 6,5-8 cm ;
- Avant-bras : 5,3-6,6 cm ;
- Envergure : 35-43 cm ;
- Poids : 20-40 g.



**Statuts de l'espèce**

- Directive Habitat (JOCE du 22.07.1992) : annexes II et IV.
- Convention de Bonn (JO du 30.10.1990) : annexe II.
- Convention de Berne (JO du 28.08.1990 et 20.08.1996) : annexe II.
- Protection nationale (arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993)).

**Répartition géographique**

- En Europe, le Grand murin se rencontre de la péninsule ibérique jusqu'en Turquie. Il est absent au nord des îles britanniques et en Scandinavie. Il convient également de signaler la présence de l'espèce en Afrique du Nord.
- En France, l'espèce est présente dans pratiquement tous les départements français hormis dans certains départements de la région parisienne.

**Types d'habitats exploités par l'espèce**

Les futaies feuillues ou mixtes, où la végétation herbacée ou buissonnante est rare, sont les milieux les plus fréquentés en Europe continentale, car probablement seuls ces milieux fournissent encore une entomofaune épigée tant accessible qu'abondante.

- ↳ Terrains de chasse : ils sont généralement situés dans des zones où le sol est très accessible comme les forêts présentant peu de sous-bois (hêtraie, chênaie, pinède, forêt mixte, ..) et la végétation herbacée rase (prairies fraîchement fauchées, voire pelouses).
- ↳ Fidélité aux gîtes : les Grands murins témoignent d'une assez grande fidélité à leur gîte.
- ↳ Gîtes d'hibernation : Ils hibernent dans des cavités souterraines (grottes, anciennes carrières, galeries de mines, caves, ...).
- ↳ Gîtes de reproduction : les colonies occupent principalement les sites épigés assez secs et chauds, (sous les toitures, dans les combles d'églises, les greniers; les grottes, anciennes mines, caves de maisons, carrières souterraines,...)

**Etat des populations et menaces potentielles**

- En Europe, l'espèce semble encore bien présente dans le sud avec de grosses populations dans des cavités. Dans le nord de l'Europe, l'espèce est éteinte en Angleterre et au seuil de l'extinction aux Pays-Bas. En Belgique, la régression continue. La reproduction de cette espèce n'est plus observée qu'au sud du sillon Sambre et Meuse.
- En France, les départements du nord-est de la France hébergent des populations importantes, notamment en période estivale.

Plusieurs facteurs menacent l'espèce :

- ↳ Dérangements et destructions, intentionnels ou non, des gîtes d'été, consécutifs à la restauration des toitures ou à des travaux d'isolation ; et des gîtes d'hiver, par un dérangement dû à la surfréquentation humaine, l'aménagement touristique du monde souterrain et l'extension de carrières.
- ↳ Pose de grillages "anti-pigeons" dans les clochers ou réfection des bâtiments.
- ↳ Développement des éclairages sur les édifices publics (perturbation de la sortie des individus des colonies).
- ↳ Modifications ou destructions de milieux propices à la chasse et/ou au développement de ses proies (lisières forestières feuillues, prairies de fauche, futaies feuillues,...)
- ↳ Fermeture des milieux de chasse par développement des ligneux.
- ↳ Intoxication par des pesticides.
- ↳ Mise en sécurité des anciennes mines par effondrement ou comblement des entrées.
- ↳ Compétition pour les gîtes d'été avec d'autres animaux : Pigeon domestique (*Columba palumbus*), Effraie des clochers.

## Miniopterus schreibersi (Kuhl, 1817)

### Le Minioptère de Schreibers

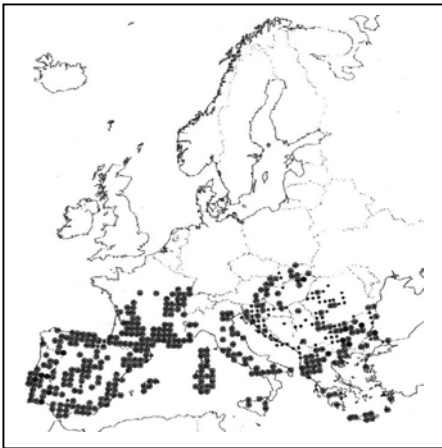
**Classification (Classe, Ordre, Famille) :** Mammifères, Chiroptères, Vespertilionidés.



### Description de l'espèce

Le Minioptère de Schreibers est un chiroptère de taille moyenne, au front bombé caractéristique.

- Tête + corps : (4,8) 5-6,2 cm ;
- avant-bras : (4,4) 4,55-4,8 cm ;
- envergure : 30,5-34,2 cm ;
- chaud, et ses oreilles dépassent du pelage.



### Statuts de l'espèce

- Directive Habitat (JOCE du 22.07.1992) : annexes II et IV.
- Convention de Bonn (JO du 30.10.1990) : annexe II.
- Convention de Berne (JO du 28.08.1990 et 20.08.1996) : annexe II.
- Protection nationale (arrêté modifié du 17.04.1981, JO du 19.05.1981, article 1 modifié (JO du 11.09.1993)).

### Répartition géographique

- Espèce d'origine tropicale, le Minioptère de Schreibers possède une aire de répartition s'étendant du Portugal au Japon. Il est largement répandu d'Europe jusqu'en Chine, Nouvelle-Guinée, Australie et Afrique du Sud (avec la présence de sous-espèces). En Europe, sa répartition est plutôt méditerranéenne avec une limite septentrionale allant de la vallée de la Loire et du Jura en France et aux Tatras en Slovaquie.
- En France, l'espèce est répandue dans la moitié sud du pays avec de grandes disparités en terme de densités. Absente d'Auvergne et des Alpes internes cristallines, elle remonte à l'ouest jusqu'à la Loire et au nord-est jusqu'en Alsace.

### Types d'habitats exploités par l'espèce

- C'est une espèce typiquement méditerranéenne et strictement cavernicole présente dans les régions aux paysages karstiques riches en grottes, du niveau de la mer jusqu'à l'altitude de 1 600 mètres.

- ↳ Terrains de chasse : ils sont pratiquement inconnus ; en Corrèze, l'espèce utilise les lisières de bois et les forêts, chassant dans la canopée. Une femelle suivie en Franche-Comté durant trois nuits en 1999 a fréquenté des zones forestières (chênaies, aulnaies, ...) et quelques milieux ouverts (pâturages, vergers, haies, parcs et jardins). Elle a chassé dans un rayon maximal de 7 km du gîte de mise bas.
- ↳ Gîtes d'hibernation : les animaux choisissent de profondes et spacieuses cavités naturelles ou artificielles, dont les températures, souvent constantes, oscillent de 6,5°C à 8,5°C.
- ↳ Gîtes de reproduction : l'espèce s'installe de préférence dans de grandes cavités (voire des anciennes mines ou viaducs) chaudes et humides (température supérieure à 12 °C).

### Etat des populations et menaces potentielles

En Europe, l'espèce semble encore bien présente dans le sud (Grèce, Bulgarie, Roumanie, Yougoslavie, Italie, Espagne et Portugal) avec de grosses populations dans des cavités. En raison de sa stricte troglophilie, le Minioptère de Schreibers est une espèce menacée et étroitement dépendant d'un nombre limité de refuges, en particulier en période hivernale.

En France, un recensement partiel en 1995 a comptabilisé 211 109 individus répartis dans 45 gîtes d'hibernation et 114 056 dans 95 gîtes d'été. Certaines régions, comme la Bourgogne, la Franche-Comté, la Provence et Rhône-Alpes, ont vu disparaître des colonies depuis les années 60. En période hivernale, 7 cavités, comptant chacune entre 10 et 50 000 individus, rassemblent près de 85 % de la population hivernale connue.

Plusieurs facteurs menacent cette espèce :

- Aménagement touristique des cavités.
- Fréquentation importante de certains sites souterrains.
- Fermeture pour mise en sécurité des sites souterrains par des grilles, l'effondrement ou le comblement des entrées.
- Conversion rapide et à grande échelle des peuplements forestiers autochtones gérés de façon traditionnelle, vers des monocultures intensives de résineux ou d'essences importées.
- Destruction des peuplements arborés linéaires, bordant les chemins, routes, fossés, rivières et ruisseaux, parcelles agricoles.
- Traitements phytosanitaires touchant les microlépidoptères (forêts, vergers, céréales, cultures maraîchères...).
- Circulation routière et ferroviaire (destruction de plusieurs milliers de tonnes d'insectes par an en France, impact direct).
- Développement des éclairages publics (destruction, perturbation du cycle de reproduction et déplacement des populations des lépidoptères nocturnes).



## **B – CONTEXTE ECOLOGIQUE**

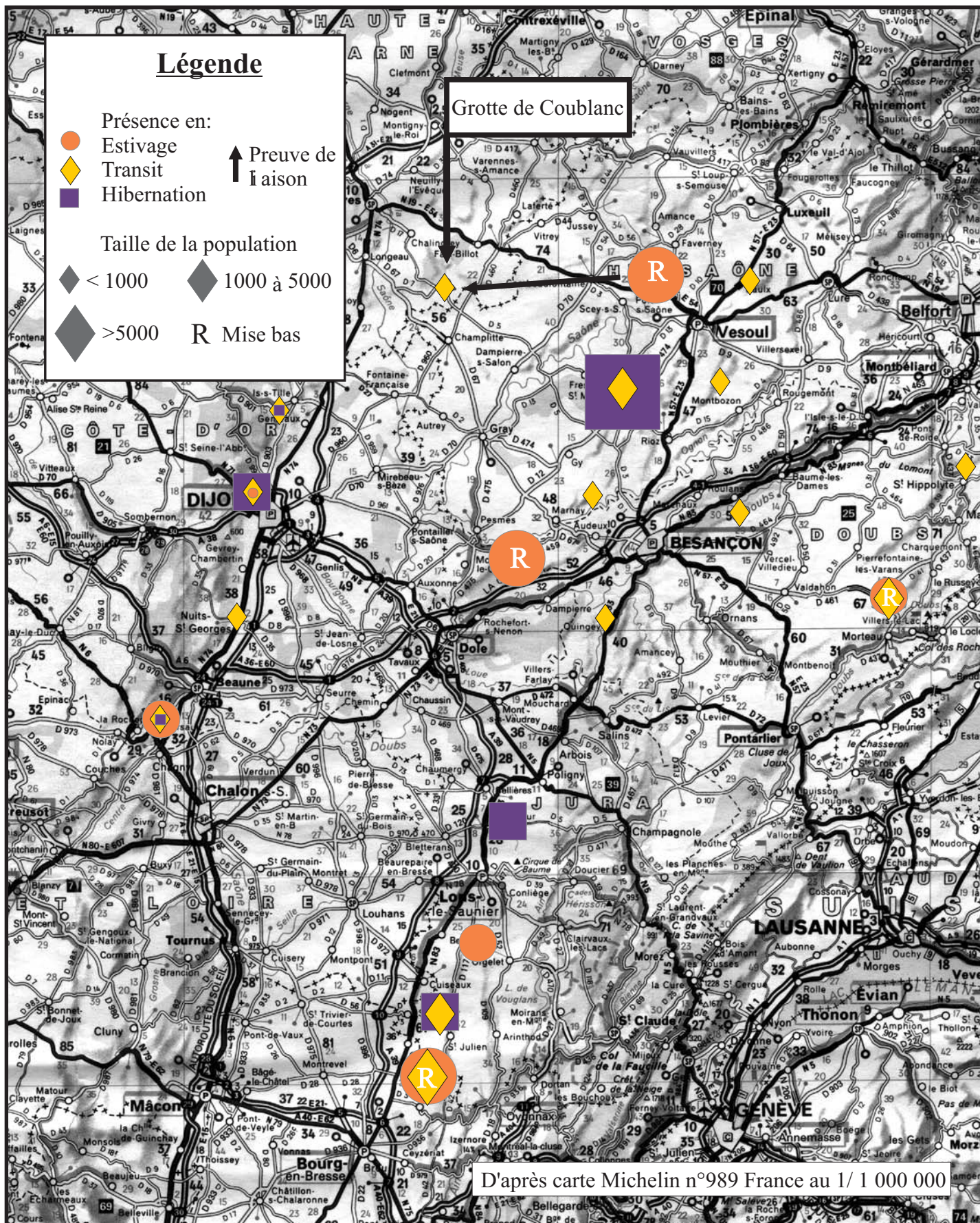
### **Annexe 9**

# **Répartition des sites à Minioptère de Schreibers dans l'Est de la France**

✓ D'après carte Michelin n°989 au 1/ 1 000 000

D'après **S. G. ROUE** (*Comm. perso.* et « *plan d'action chauves-souris en Bourgogne* »), **S.Y. ROUE** (*comm. perso.*) et Natura 2000 « *Cavités à Minioptères de Schreibers en Franche-Comté* »  
**(DIREN Franche-Comté, CPEPESC Franche-Comté)**

# RÉPARTITION DES SITES A MINIOPTERES DE SCHREIBERS A L'EST DE LA FRANCE



## **C – GESTION ECOLOGIQUE**

### **Annexe 10**

## **Synthèse de la gestion écologique**

## Synthèse des objectifs à long terme, des objectifs opérationnels et des opérations de gestion sur la Grotte de Coublanc

Objectifs à long terme	Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion	Objectifs opérationnels	Opérations de gestion	Priorité de l'opération
<b>1 – Maintenir et améliorer le potentiel d'accueil du site pour les populations de chauves-souris</b>	<i>Pratiques (aménagement ou activités) dans la grotte pouvant nuire aux populations de chauves-souris</i>	1.1. Conserver dans la grotte des conditions écologiques favorables à l'accueil des populations de chauves-souris	PO1 : Surveiller les conditions écologiques de la cavité  AD3 : Etablir une convention avec le propriétaire de la grotte de Coublanc	★★  ★★★
	<i>Dérangement des populations de chauves-souris</i>	1.2. Contrôler la fréquentation humaine dans la cavité	FA1 : Poser un panneau d'information à l'entrée de la cavité  FA2 : Poser un panneau d'information à l'intérieur de la cavité  PO2 : Vérifier l'état des panneaux d'information  AD4 : Etablir une convention avec les spéléologues  FA5 : Informer le réseau de spéléologues sur les modalités de cette activités dans la grotte	★★★  ★★★  ★★  ★★★  ★★★
	<i>Manque de connaissance sur la fréquentation et la localisation des espèces dans le site</i>	1.3. Acquérir une meilleure connaissance de l'utilisation du site par les chauves-souris	SE1 : Etudier l'occupation de la cavité par les chauves-souris	★★★
	-	1.4. Evaluer les résultats de la gestion	SE2 : Suivre l'évolution des populations de chauves-souris  SE3 : Suivre l'évolution du milieu environnant	★★★  ★★

Objectifs à long terme	Facteurs pouvant avoir une influence sur la gestion	Objectifs opérationnels	Opérations de gestion	Priorité de l'opération
2 – Intégrer la conservation du site dans le contexte local	<i>Méconnaissance de la population et des acteurs locaux sur l'intérêt de la protection du site et sur Natura 2000</i>	2.1. Promouvoir le site et les actions de conservation au niveau local	FA3 : Promouvoir et valoriser les actions de gestion sur le site Natura 2000 par le biais de la presse locale	★ ★ ★
			FA4 : Réaliser une plaquette d'information et de valorisation du DOCOB	★ ★ ★
-	<i>Devoirs liés à la désignation d'une Zone Spéciale de Conservation</i>	3.1. Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs	AD1 : Evaluation annuelle de la gestion conduite	★ ★ ★
			AD2 : Evaluation des objectifs du DOCOB	★ ★ ★

**Priorité de l'opération** : opération essentielle (★ ★ ★), importante (★ ★), utile pour aller plus loin (★)

## **C – GESTION ECOLOGIQUE**

# **Annexe 11**

## **Fiches actions**

# ACTION PO 1

## SURVEILLER LES CONDITIONS ECOLOGIQUES DE LA CAVITE

**Priorité de l'opération** : ★ ★

**Objectifs de l'action** : Conserver dans la grotte des conditions écologiques favorables à l'accueil des populations de chauves-souris

**Espèces visées** : toutes les espèces de chauves-souris

Description de l'action :

La non-intervention dans un site est un moyen de gestion qui dans ce cas précis permet de conserver les conditions écologiques actuelles de la cavité qui sont favorables à l'installation des chauves-souris. Une vérification visuelle de la topographie interne sera réalisée pour contrôler si ces conditions sont préservées.

Recommandations techniques

-

Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Périodicité :

8 passages par an

Période d'intervention

En même temps que les opérations SE1 et SE2

Coût de l'opération :

0 € (le temps passé pour cette action est intégré au suivi des populations de chauves-souris)

# ACTION SE 1

## ETUDIER L'OCCUPATION DE LA CAVITE PAR LES CHAUVES-SOURIS

**Priorité :** ★ ★ ★

**Objectifs de l'action :** Acquérir une meilleure connaissance de l'utilisation du site par les chauves-souris.

**Espèces visées :** toutes les espèces et plus particulièrement le Minioptère de Schreibers

### Description de l'action :

Cette action consiste à réaliser un comptage des chauves-souris présentes dans la cavité plus soutenu pendant la période de transit, sur une période de 3 ans. Elle permet d'avoir une meilleure connaissance de l'utilisation du site par les chauves-souris et de définir la ou les périodes les plus propices pour réaliser le suivi annuel des populations de chauves-souris à l'avenir.

### Recommandations techniques

- ✓ Les comptages devront être réalisés toujours à la même période pour qu'ils puissent être comparés.
- ✓ Les emplacements des chauves-souris devront être reportés sur le plan de la grotte.
- ✓ La grotte étant toujours en eau, il est nécessaire d'avoir une embarcation pour pouvoir effectuer les comptages notamment en période hivernale.

### Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

### Périodicité / Période d'intervention :

- ✓ Période de transit printanier (mi-mars à mi-mai) : 1 comptage tous les 15 jours soit 5 comptages.
- ✓ Période de transit automnal (début août à début octobre) : 1 comptage tous les 15 jours soit 5 comptages.
- ✓ Période d'hivernage : 1 comptage au mois de janvier.
- ✓ Période d'estivage : 1 comptage au mois de juillet.

### Durée de l'opération :

½ journée

### Coût de l'opération :

- Matériel (bateau) : 230 €
- Visite de terrain : 12 comptages/an x 380 €/jour x ½ journée = 2280 €/an

Soit un total de 7070 € pour les 3 ans.



## ACTION SE 2

# SUIVRE L'EVOLUTION DES POPULATIONS DE CHAUVES-SOURIS

**Priorité** : ★ ★ ★

**Objectifs de l'action** : Evaluer les résultats de la gestion.

**Espèces visées** : toutes les espèces et plus particulièrement le Minioptère de Schreibers

### Description de l'action :

Cette action consiste, à partir de la 4<sup>ème</sup> année, à réaliser un comptage annuel des chauves-souris présentes dans la cavité mais avec une fréquence de passage moins importante. Elle permet de suivre l'évolution annuelle des effectifs et donc d'évaluer les effets de la gestion sur les populations en place. Ce suivi annuel est inclus pendant les 3 premières années dans l'opération SE1.

### Recommandations techniques

- ✓ Les comptages devront être réalisés toujours à la même période pour qu'ils puissent être comparés.
- ✓ Les emplacements des chauves-souris devront être reportés sur le plan de la grotte.
- ✓ La grotte étant toujours en eau, il est nécessaire d'avoir une embarcation pour pouvoir effectuer les comptages notamment en période hivernale.

### Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

### Périodicité / Période d'intervention :

- ✓ Période de transit printanier : 1 comptage (la date sera définie en fonction des résultats de l'opération SE1).
- ✓ Période de transit automnal : 1 comptage (la date sera définie en fonction des résultats de l'opération SE1).
- ✓ Période d'hivernage : 1 comptage au mois de janvier.
- ✓ Période d'estivage : 1 comptage au mois de juillet.

### Durée de l'opération :

½ journée

### Coût de l'opération :

- Visite de terrain : 4 comptages/an x 380 €/jour x ½ journée = 760 €/an

Soit un total de 2280 € pour les 3 ans.

## ACTION SE 3 SUIVRE L'ÉVOLUTION DU MILIEU ENVIRONNANT

**Priorité** : ★ ★

**Objectifs de l'action** : Suivre l'évolution des populations de chauves-souris et de leurs espaces vitaux

**Espèces visées** : toutes les espèces et plus particulièrement le Minioptère de Schreibers

### Description de l'action :

Cette action consiste à suivre l'évolution du milieu environnant qui est utilisé par les chauves-souris en période de transit et d'estivage comme terrain de chasse. L'évolution de ce paramètre joue un rôle sur les effectifs observés dans la grotte de Coublanc.

### Recommandations techniques

- ✓ Le suivi de l'évolution du milieu environnant se fera, grâce à des photos aériennes, dans un rayon de 2 kilomètres (distance moyenne de chasse pour les chauves-souris) autour de la grotte de Coublanc.
- ✓ Les parts respectives, des milieux favorables (forêts, prairies, ripisylves ...) et ceux non favorables (cultures, zones urbanisées), devront être définies.

### Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

### Périodicité

Une fois par période de validité du DOCOB

### Période d'intervention :

A réaliser lors de l'évaluation des objectifs du DOCOB (opération AD2), en fin de la période de validité du DOCOB

### Durée de l'opération :

1 journée

### Coût de l'opération :

- Matériel (photos aériennes) : 50 €
- Analyse de la photo aérienne : 0.5 jours x 380 € /jour = 190 €
- Cartographie des milieux : 0.5 jours x 380 € /jour = 190 €

Soit un total de 430 € pour la dernière année du DOCOB.

# ACTION FA 1

## POSER UN PANNEAU D'INFORMATION A L'ENTREE DE LA CAVITE

**Priorité :** ★ ★ ★

**Objectifs de l'action :** Contrôler la fréquentation humaine dans la cavité.

**Espèces visées :** toutes les espèces de chauves-souris

### Description de l'action :

Le site n'étant pas fermé, pour éviter tout dérangement des chauves-souris, la pose d'un panneau à l'entrée de la cavité permettra d'informer et de dissuader les personnes ainsi que d'ôter toute responsabilité au propriétaire en cas d'accident.

### Recommandations techniques

- ✓ Le panneau, reposant sur un support en bois, devra être visible de relativement loin tout en étant placé hors zone inondable.
- ✓ La mention suivante devra être stipulée « propriété privée, accès interdit » ainsi que la déresponsabilisation du propriétaire en cas de non-respect de cette consigne.
- ✓ La pose de panneau est soumise à la réglementation du site inscrit ce qui contraint le propriétaire à déclarer 4 mois à l'avance auprès du préfet la réalisation de cette opération.

### Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

### Périodicité

La première année

### Période d'intervention :

Juin ou Juillet

(Hors période de transit pour éviter tout dérangement et hors période de crues)

### Durée de l'opération :

Pose en même temps que l'opération FA2

### Coût de l'opération :

- Panneaux d'information (support) : 75 €
- Pose : en même temps que FA2

Soit un total de 75 € la première année.

## ACTION FA 2

### POSER UN PANNEAU D'INFORMATION A L'INTERIEUR DE LA CAVITE

**Priorité :** ★ ★ ★

**Objectifs de l'action :** Contrôler la fréquentation humaine dans la cavité.

**Espèces visées :** toutes les espèces de chauves-souris

#### Description de l'action :

La pose de ce panneau aura comme intérêt d'avertir les spéléologues de la présence de chauves-souris à l'intérieur de la cavité ainsi que les périodes où il est déconseillé de réaliser cette activité pour éviter de les déranger. Les périodes, pendant lesquelles cette activité peut être réalisée, seront définies avec la Ligue spéléologique de Champagne-Ardenne dans le cadre d'une convention (cf. FA5).

#### Recommandations techniques

- ✓ Le panneau devra mentionner les espèces présentes et l'impact du dérangement sur celles-ci, ainsi que les organismes à contacter pour avoir plus d'informations (Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne / Ligue spéléologique de Champagne-Ardenne).
- ✓ Les périodes, pendant lesquelles la pratique de la spéléologie est déconseillée, seront également mentionnées.
- ✓ Un deuxième panneau sera réalisé ce qui permettra de faire un remplacement le plus rapidement possible lors d'une destruction éventuelle.
- ✓ La pose de panneau est soumise à la réglementation du site inscrit ce qui contraint le propriétaire à déclarer 4 mois à l'avance auprès du préfet la réalisation de cette opération.

#### Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne + Structure spécialisée

#### Périodicité :

La première année

#### Période d'intervention :

Juin ou Juillet

(Hors période de transit pour éviter tout dérangement et hors période de crues)

#### Durée de l'opération :

½ journée pour la pose du panneau + 1 journée pour la conception

#### Coût de l'opération :

- Panneaux d'information : 1 jour x 380 € /jour (conception) + 2 x 75 € (support) = 530€
- Pose : ½ jour x 380 € /jour = 190 €

Soit un total de 720 € pour la première année.

## ACTION FA 3

### PROMOUVOIR ET VALORISER LES ACTIONS DE GESTION SUR LE SITE NATURA 2000 PAR LE BIAIS DE LA PRESSE LOCALE

**Priorité** : ★ ★ ★

**Objectifs de l'action** : Promouvoir le site et les actions de conservation au niveau local.

**Espèces visées** : toutes les espèces de chauves-souris

#### Description de l'action :

Cette action vise à informer la population et les acteurs locaux sur les raisons de la mise en protection de ce site ainsi que sur les actions engagées. Cette information, diffusée par le biais de la presse locale, sera un résumé de l'évaluation annuelle de la gestion conduite.

#### Recommandations techniques

- ✓ Les communiqués de presse seront à diffuser dans les journaux départementaux et/ou dans le bulletin municipal.
- ✓ Ils devront promouvoir les actions engagées au cours de l'année et faire quelques rappels sur la définition d'un site Natura 2000.

#### Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

#### Périodicité :

1 fois par an

#### Période d'intervention :

En fin d'année, en même temps que la rédaction de l'évaluation annuelle de la gestion conduite

#### Durée de l'opération :

½ journée / an

#### Coût de l'opération :

- Information : 0.5 jours/an x 380 € /jour = 190 € /an

Soit un total de 1140 €.

## **ACTION FA 4**

### **REALISER UNE PLAQUETTE D'INFORMATION ET DE VALORISATION DU DOCOB**

**Priorité :** ★ ★ ★

**Objectifs de l'action :** Promouvoir le site et les actions de conservation au niveau local.

**Espèces visées :** toutes les espèces de chauves-souris

#### Description de l'action :

Cette action vise à mieux faire connaître la démarche « Natura 2000 » mais également le patrimoine naturel sensible, les acteurs locaux concernés et les actions engagées sur le site. La plaquette permettra de cibler l'information vers les collectivités locales, les habitants de la commune de Coublanc et communes environnantes ainsi que les acteurs locaux.

#### Recommandations techniques

- ✓ La plaquette (quadrichromie) devra être réalisée, à 1000 exemplaires, avec peu de texte mais une forte proportion d'illustration.
- ✓ L'Etat et les acteurs locaux devront participer à la réalisation de celle-ci (textes, photos, relecture, validation).
- ✓ Sera mis en avant par le texte et les illustrations :
  - ↳ La démarche « Natura 2000 » avec la validation par les acteurs et par l'état ainsi que la composition du Comité de pilotage
  - ↳ Les Usagers et leurs activités
  - ↳ Le patrimoine naturel sensible et insistant sur la présence du Minioptère de Schreibers qui est l'espèce principale du site et sur les menaces potentielles.
  - ↳ Les actions engagées pour la protection des chauves-souris
  - ↳ Les recommandations pour les spéléologues

#### Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne + Structure spécialisée

#### Périodicité / Période d'intervention :

Dans les premiers mois qui suivent la validation du DOCOB

#### Durée de l'opération :

½ journée

#### Coût de l'opération :

- Rédaction, consultation, maquette : 5 journées x 380 €/jour = 1900 €
- Impression : 650 € pour 1000 exemplaires

Soit un total de 2550 €

## **ACTION FA 5**

### **INFORMER LE RESEAU DE SPELEOLOGUES SUR LES MODALITES DE CETTE ACTIVITE DANS LA GROTTTE**

**Priorité** : ★ ★ ★

**Objectifs de l'action** : Promouvoir le site et les actions de conservation au niveau local.

**Espèces visées** : toutes les espèces de chauves-souris

#### Description de l'action :

Une information générale, à destination de l'ensemble des structures pratiquant la spéléologie, sera diffusée par la Ligue Spéléologique de Champagne-Ardenne (LISCAR) après signature d'une convention avec le propriétaire ou le gestionnaire du site (cf. opération AD4). Par la suite, les spéléologues, souhaitant visiter la grotte, seront informés par la LISCAR des modalités de l'activité « spéléologie » dans la grotte de Coublanc prévues dans la convention. De plus, la Ligue Spéléologique de Champagne-Ardenne contrôlera la fréquentation des spéléologues dans la grotte de Coublanc (1 visite/15jours).

#### Recommandations techniques

-

#### Maître d'œuvre potentiel :

Ligue Spéléologique de Champagne-Ardenne

#### Périodicité / Période d'intervention :

Toute l'année

#### Durée de l'opération :

1 journée / an

#### Coût de l'opération :

0 € (fonctionnement de la LISCAR).

# ACTION AD 1

## EVALUATION ANNUELLE DE LA GESTION CONDUITE

**Priorité** : ★ ★ ★

**Objectifs de l'action** : Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs.

**Espèces visées** : toutes les espèces de chauves-souris

### Description de l'action :

Cette action consiste à réaliser un compte-rendu des actions engagées au cours de l'année qui permettra d'évaluer l'efficacité de la gestion conduite. Le compte-rendu sera diffusé aux membres du comité de pilotage local et aux Services de l'Etat.

### Recommandations techniques

Dans le compte-rendu, sera mis en avant :

- ✓ les résultats du suivi écologiques (tendances évolutives du site, pertinence des méthodes appliquées),
- ✓ l'état d'avancement des opérations (réalisation et efficacité des opérations),
- ✓ les coûts de gestion et de suivi du site.

### Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

### Périodicité

1 fois par an

### Période d'intervention :

En fin d'année (novembre ou décembre)

### Durée de l'opération :

1 journée

### Coût de l'opération :

- Suivi annuel : 1 jours/an x 380 €/jour = 380 € par an

Soit un total de 2280 €



## ACTION AD 2 EVALUATION DES OBJECTIFS DU DOCOB

**Priorité** : ★ ★ ★

**Objectifs de l'action** : Suivre et évaluer la mise en œuvre du document d'objectifs.

**Espèces visées** : toutes les espèces de chauves-souris

### Description de l'action :

Cette action consiste à réaliser un compte-rendu des actions engagées au bout des six années du DOCOB qui permettra d'évaluer l'efficacité de la gestion conduite. Le compte-rendu sera diffusé aux membres du comité de pilotage local et aux Services de l'Etat.

### Recommandations techniques

Le compte-rendu fera apparaître :

- ✓ L'actualisation des connaissances sur le site.
- ✓ L'évaluation de chaque objectif et opération de gestion et vérifier ainsi leur pertinence.
- ✓ Les propositions pour la gestion à conduire à l'avenir.

### Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

### Périodicité

1 fois par période de validité du DOCOB

### Période d'intervention :

En fin d'année (novembre ou décembre) au bout des six années

### Durée de l'opération :

2 journées

### Coût de l'opération :

- Evaluation des objectifs : 2 jours x 380 €/jour = 760 €

Soit un total de 760 €

## **ACTION AD 3**

### **ETABLIR UNE CONVENTION AVEC LE PROPRIETAIRE DE LA GROTTTE DE COUBLANC**

**Priorité** : ★ ★ ★

**Objectifs de l'action** : Conserver dans la grotte des conditions écologiques favorables à l'accueil des populations de chauves-souris.

**Espèces visées** : toutes les espèces et plus particulièrement le Minioptère de Schreibers

#### Description de l'action :

Cette action consiste à établir une convention entre le propriétaire de la grotte et le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne dans le but d'éviter tout aménagement dans la grotte pouvant nuire aux chauves-souris ainsi que de pouvoir réaliser le suivi scientifique.

#### Recommandations techniques

Cette convention devra mentionner que :

- ✓ Pour tout aménagement réalisé par le propriétaire dans la grotte, le Conservatoire sera consulté
- ✓ Le propriétaire autorise le Conservatoire à réaliser ou à faire réaliser toute opération nécessaire à la protection des chauves-souris.
- ✓ Le propriétaire confie au Conservatoire le suivi scientifique du site.

#### Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

#### Périodicité / Période d'intervention :

En cours de négociation lors de l'élaboration du DOCOB

#### Durée de l'opération :

-

#### Coût de l'opération :

0 € (Activité du Conservatoire).

## ACTION AD 4 ETABLIR UNE CONVENTION AVEC LES SPELEOLOGUES

**Priorité** : ★ ★ ★

**Objectifs de l'action** : Contrôler la fréquentation humaine dans la cavité.

**Espèces visées** : toutes les espèces et plus particulièrement le Minioptère de Schreibers

### Description de l'action :

Cette action consiste à établir une convention entre la Ligue Spéléologique de Champagne-Ardenne et le propriétaire ou le gestionnaire de la grotte de Coublanc dans le but de contrôler la fréquentation humaine dans la cavité.

### Recommandations techniques

Cette convention devra mentionner que :

- ✓ En toute période, l'éclairage utilisé devra être électrique (éclairage froid).
- ✓ Pendant la période où les Minioptères occupent la grotte (avril, et août à octobre), la Ligue Spéléologique de Champagne-Ardenne s'engage à limiter le nombre de sortie à une sortie par quinzaine de jours en contrôlant la fréquentation et en avertissant les spéléologues des régions limitrophes (Bourgogne et Franche Comté).
- ✓ Le nombre de spéléologue ne devra pas dépasser 5 personnes par sortie.

### Maître d'œuvre potentiel :

Propriétaire ou Gestionnaire de la grotte de Coublanc

### Périodicité / Période d'intervention :

Dès la validation du DOCOB

### Durée de l'opération :

½ journée (rédaction de la convention) + ½ journée (rencontre de la Ligue Spéléologique de Champagne-Ardenne)

### Coût de l'opération :

380 €.

## ACTION PO 2 SURVEILLER L'ETAT DES PANNEAUX D'INFORMATION

**Priorité** : ★ ★

**Objectifs de l'action** : Contrôler la fréquentation humaine dans la cavité.

**Espèces visées** : toutes les espèces de chauves-souris

Description de l'action :

Cette action consiste à vérifier s'il n'y a pas d'actes de malveillance ou de négligences sur les infrastructures mises en place (panneaux d'information).

Recommandations techniques

-

Maître d'œuvre potentiel :

Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

Périodicité :

8 passages par an

Période d'intervention / Durée de l'opération :

En même temps que le suivi des populations de chauves-souris dans la cavité

Coût de l'opération :

0 €

(le temps passé pour cette action est intégré au suivi des populations de chauves-souris)

## **C – GESTION ECOLOGIQUE**

### **Annexe 12**

#### **Plan de travail**

- ✓ Calendrier prévisionnel des opérations de gestion
- ✓ Evaluation financière des opérations et répartition annuelle

## Calendrier prévisionnel des opérations de gestion

	ANNEE 1												ANNEE 2												ANNEE 3												ANNEE 4												ANNEE 5												ANNEE 6																																															
	Suivi écologique																																																																																																											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																								
SE1 : Etudier l'occupation de la cavité par les chauves-souris	×	×	×	×		×	×	×	×				×	×	×	×		×	×	×	×				×	×	×	×		×	×	×	×																																																																											
SE2 : Suivre l'évolution des populations de chauves-souris et leurs emplacements dans la cavité																																					×												×												×												×																																			
SE3 : Suivre l'évolution du milieu environnant																																																																																																												
	Fréquentation, accueil et pédagogie																																																																																																											
FA1 : Poser un panneau d'information à l'entrée de la cavité																																																																																																												
FA2 : Poser un panneau d'information à l'intérieur de la cavité																																																																																																												
FA3 : Promouvoir et valoriser les actions de gestion sur le site Natura 2000 par le biais de la presse locale																																																																																																												
FA4 : Réaliser une plaquette d'information et de valorisation du DOCOB																																																																																																												
FA5 : Informer le réseau de spéléologues sur les modalités de cette activité																																																																																																												
	Police et surveillance																																																																																																											
PO1 : Surveiller les conditions écologiques de la cavité																																																																																																												
PO2 : Vérifier l'état des panneaux d'information																																																																																																												
	Administratif																																																																																																											
AD1 : Evaluation annuelle de la gestion conduite																																																																																																												
AD2 : Evaluation des objectifs du DOCOB																																																																																																												
AD3 : Etablir une convention avec le propriétaire de la grotte de Coublanc																																																																																																												
AD4 : Etablir une convention avec les spéléologues																																																																																																												

× Intervention dans le mois      1      Durée de l'opération (en nombre de jour)  
■ Intervention dans cette période

## Evaluation financière des opérations et répartition annuelle

Code	Résumé de l'opération	Priorité	An 1 (en €.)	An 2 (en €.)	An 3 (en €.)	An 4 (en €.)	An 5 (en €.)	An 6 (en €.)	Total (en €.)	Périodicité	Temps	Maîtres d'œuvres potentiels
<b>Suivi écologique</b>												
SE1	Etudier l'occupation de la cavité par les chauves-souris	★★★	2510	2280	2280	-	-	-	7070	12 fois/an	½ jour	Conservatoire
SE2	Suivre l'évolution des populations de chauves-souris	★★★				760	760	760	2280	4 fois/an	½ jour	Conservatoire
SE3	Suivre l'évolution du milieu environnant	★★	-	-	-	-	-	430	430	1 fois /DOCOB	1 jour	Conservatoire
<b>Fréquentation, accueil et pédagogie</b>												
FA1	Poser un panneau d'information à l'entrée de la cavité	★★★	75	-	-	-	-	-	75	1 <sup>er</sup> année	avec FA2	Conservatoire
FA2	Poser un panneau d'information à l'intérieur de la cavité	★★★	720	-	-	-	-	-	720	1 <sup>er</sup> année	1.5 jour	Conservatoire + Struct. spé
FA3	Promouvoir et valoriser les actions de gestion sur le site Natura 2000 par le biais de la presse locale	★★★	190	190	190	190	190	190	1140	1 fois/an	½ jour	Conservatoire
FA4	Réaliser une plaquette d'information et de valorisation du DOCOB	★★★	2550	-	-	-	-	-	2550	1 <sup>er</sup> année	5 jours	Conservatoire + Struct. spé.
FA5	Informier le réseau de spéléologues sur les modalités de cette activité	★★★	-	-	-	-	-	-	-	½ jour/an	½ jour	LISCAR
<b>Police et surveillance</b>												
PO1	Surveiller les conditions écologiques de la cavité	★★	avec SE1/SE2						0	> 4 fois/an	-	Conservatoire
PO2	Vérifier l'état des panneaux d'information	★★	avec SE1/SE2						0	> 4 fois/an	-	Conservatoire
<b>Administratif</b>												
AD1	Evaluation annuelle de la gestion conduite	★★★	380	380	380	380	380		1900	1 fois/an	1 jour	Conservatoire
AD2	Evaluation des objectifs du DOCOB	★★★	-	-	-	-	-	760	760	1 fois /DOCOB	2 jours	Conservatoire
AD3	Etablir une convention avec le propriétaire de la grotte de Coublanc	★★★	-	-	-	-	-	-	-	1 <sup>er</sup> année	½ jour	Conservatoire
AD4	Etablir une convention avec les spéléologues	★★★	380	-	-	-	-	-	380	1 <sup>er</sup> année	1 jour	Prop. ou Gest.
			6805	2850	2850	1330	1330	2140	17305			

*Priorité : opération essentielle (★★★), importante (★★), utile pour aller plus loin (★)*

*Opérateurs potentiels : Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne (Conservatoire), Structures spécialisées (Struct. spé.), Ligue spéléologique de Champagne-Ardenne (LISCAR), Propriétaire ou gestionnaire de la grotte de Coublanc (Prop. Ou Gest.)*

Les mesures de gestion préconisées n'entraînent aucun surcoût pour le propriétaire. Les coûts induits par la conservation de l'habitat des espèces de chauves-souris inscrites à l'annexe II de la Directive proviennent principalement des opérations de suivis scientifiques, d'information et de surveillance du site.

## **D - ADMINISTRATIF, ANIMATION**

### **Annexe 13**

### **Fiches d'inventaires**

- ✓ Fiche Natura 2000 – site n° 98 : d'après : « *sites d'intérêt communautaire susceptibles d'être désignés dans le réseau Natura 2000, dossier régional Champagne-Ardenne* » - **DIREN (1996)**



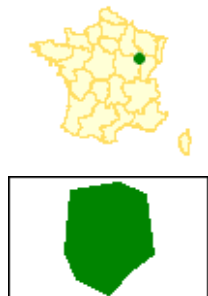


Fiche du site FR2100336:  
**GROTTE DE COUBLANC**

1 décembre 2000

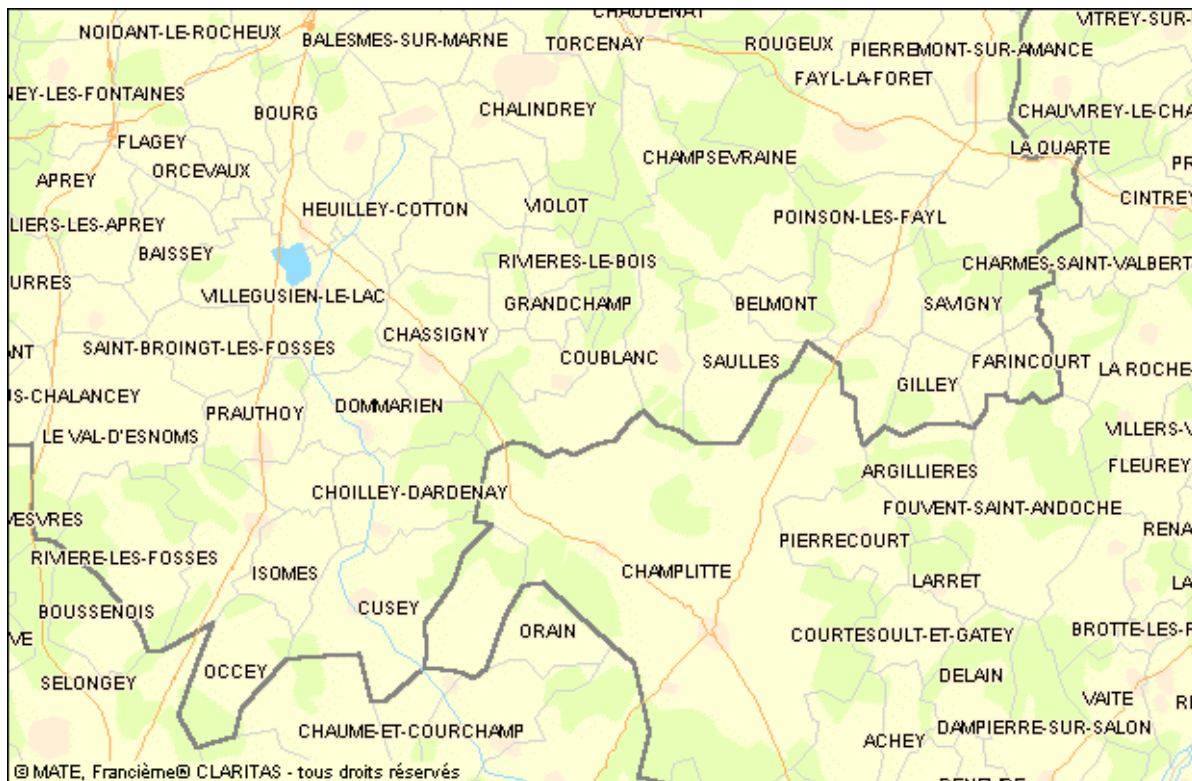


[accueil](#) > [nature et paysages](#) > [natura 2000](#) > [recherche géographique](#) > [champagne-ardenne](#) > [haute-marne](#) > [site fr2100336](#)



- site Natura 2000
- commune
- département
- région
- réseau routier
- zone urbaine
- zone boisée
- hydrographie

**Dimensions de la carte :**  
Largeur : 45 km  
Hauteur : 29 km



Les fonds cartographiques utilisés sur ce site sont soumis à des [restrictions d'utilisation](#).  
Pour des raisons de lisibilité, tous les noms de communes ne sont pas inscrits sur la carte.

**Identification**

**Code :** FR2100336  
**Appellation :** GROTTE DE COUBLANC  
**Date de compilation :** 06/1995  
**Mise à jour :** 09/1998  
**Historique :** Date de proposition comme SIC : 03/1999

**Localisation**

**Département :** [Haute-Marne](#)  
**Superficie :** 1 ha  
**Région biogéographique :** Continentale

**Description**

La grotte de Coublanc est une petite cavité karstique avec résurgence importante située dans une pâture au pied d'une falaise. Elle possède une importante population de Chauves-souris dont une est en limite Nord de répartition.

**Types d'habitats présents**

<a href="#">Grottes non exploitées par le tourisme</a>	<b>% couv. SR(1)</b>
	10 %

**Espèces présentes : Mammifères**

<a href="#">Grand Murin</a> (Myotis myotis)	<b>PR(2)</b>
	C

<a href="#">Grand Rhinolophe</a> (Rhinolophus ferrum-equinum)	C
<a href="#">Minoptère de Schreibers</a> (Minopterus schreibersi)	C
<a href="#">Petit Rhinolophe</a> (Rhinolophus hipposideros)	C

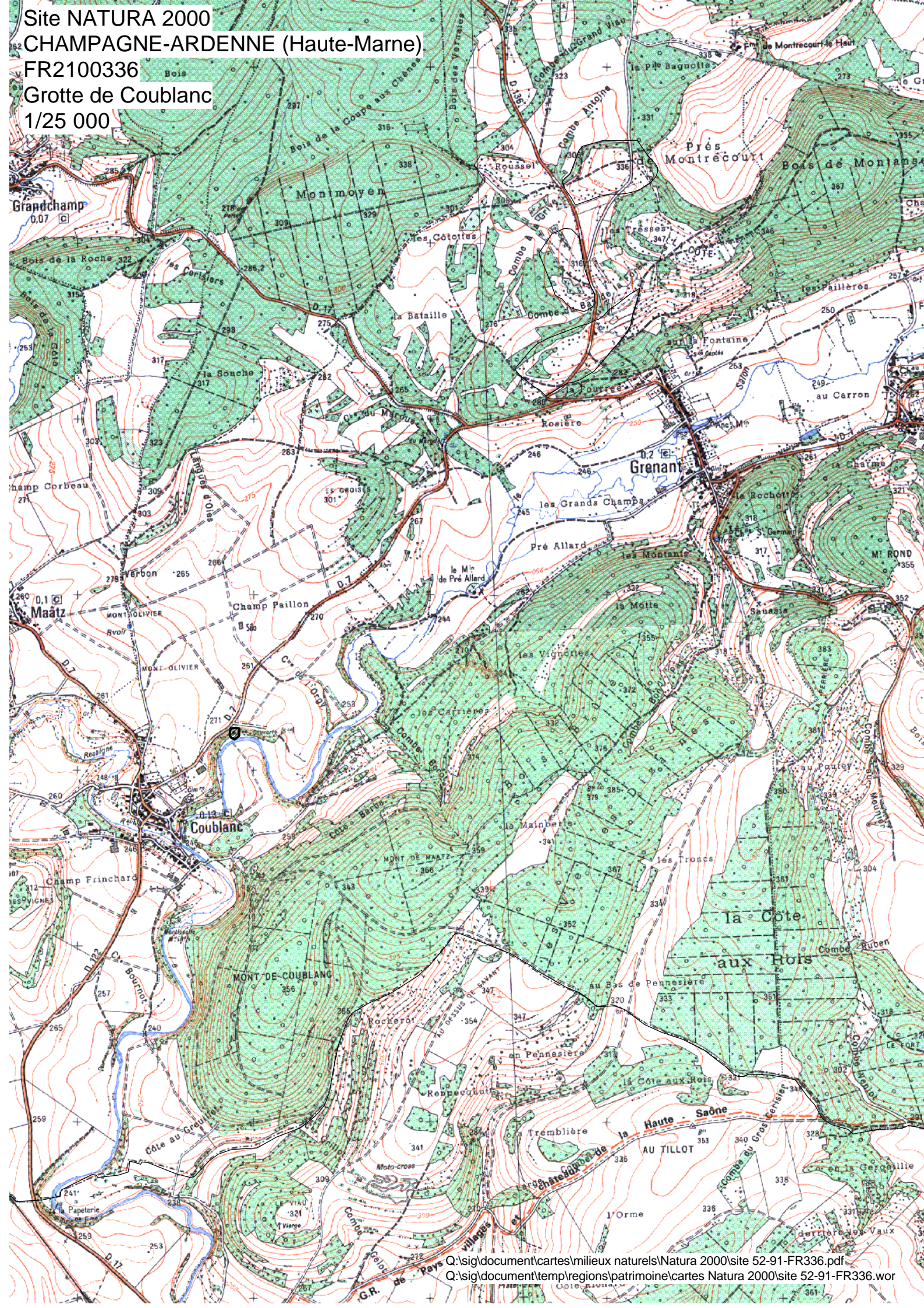
*(1)Superficie relative : superficie du site couverte par le type d'habitat naturel par rapport à la superficie totale couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cet habitat (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site important pour cet habitat (inférieur à 2%).*

*(2)Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.*

Le ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement alimente ce service pour rendre accessible au public les informations sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. **Les informations contenues dans cette page sont un extrait simplifié de celles transmises à la Commission Européenne au 1 février 2000.** Le contour du site représenté sur la carte ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond cartographique n'est pas celui de référence et doit être considéré comme schématique.

[haut de page](#)

Site NATURA 2000  
CHAMPAGNE-ARDENNE (Haute-Marne)  
FR2100336  
Grotte de Coublanc  
1/25 000



# SITES DE LA FONTAINE COUVERTE ET DE LA PERTE DE L'ANDOUSOIR

Commune (s) Concernée (s) :  
52113

CHASSIGNY

- Type de site : *site naturel*
- Superficie protégée (ha) : 4,5
- Date de protection : *05 Août 1987*



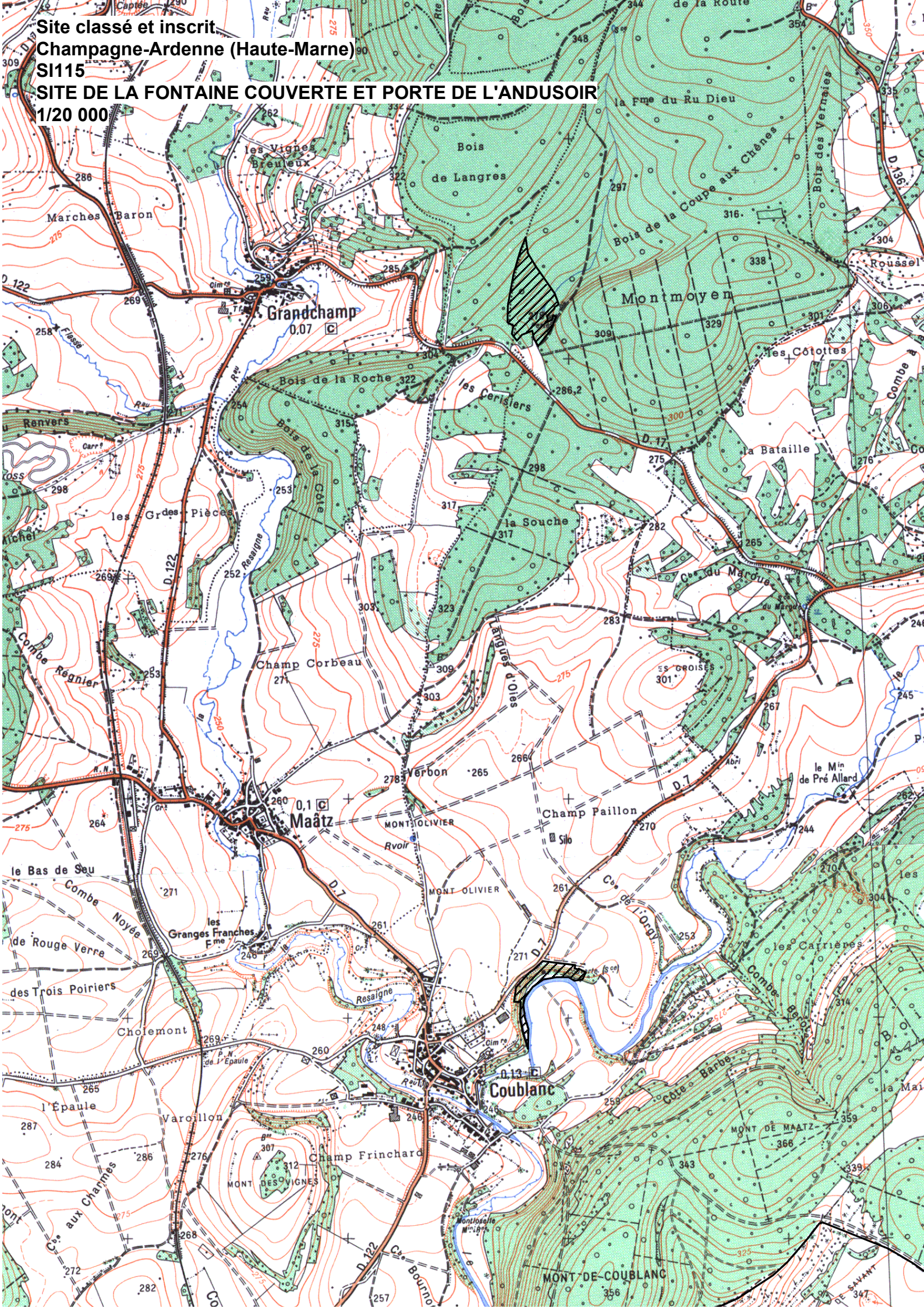
**Site inscrit  
SI115**

## **Justification :**

La résurgence de la "Fontaine couverte" est certainement la plus spectaculaire dans ce secteur. Elle se trouve dans un méandre du Salon, au pied d'une falaise de calcaire bajocien, d'une trentaine de mètres de hauteur. En contrebas, dans un paysage paisible au contact de prairies alluviales et d'escarpements boisés, l'eau sort d'un tunnel presque régulier de 5 mètres de large sur 3 mètres de haut, et rejoint presque aussitôt le Salon qui coule paresseusement tout près du porche d'entrée. La grotte est pénétrable sur une centaine de mètres, puis la voûte légèrement concrétionnée s'enfonce et vient rejoindre le niveau de l'eau. On se trouve en présence de siphons et l'exploitation est alors réservée aux plongeurs spéléologues.

Bien que la communication hydrologique ne soit pas prouvée, on a lié à cette résurgence une des nombreuses pertes que l'on trouve sur le plateau. Il s'agit de la "Perte de l'Andousoir" située sur la commune de Chassigny-Aisey. Un ruisseau qui prend sa source quelques kilomètres en amont, vient s'y perdre, dans une série d'entonnoirs obstrués.

**Site classé et inscrit**  
**Champagne-Ardenne (Haute-Marne)**  
**SI115**  
**SITE DE LA FONTAINE COUVERTE ET PORTE DE L'ANDUSOIR**  
**1/20 000**



VALLEE DU SALON ET GROTTES DE COUBLANC



Surface (ha) : 33.33  
 Planche 1 sur 1

Echelle : 1 cm pour 0.25 km  
 N° de carte IGN : 3221 O, 3220 O

DIREN Champagne-Ardenne  
 Novembre 2002

## **D - ADMINISTRATIF, ANIMATION**

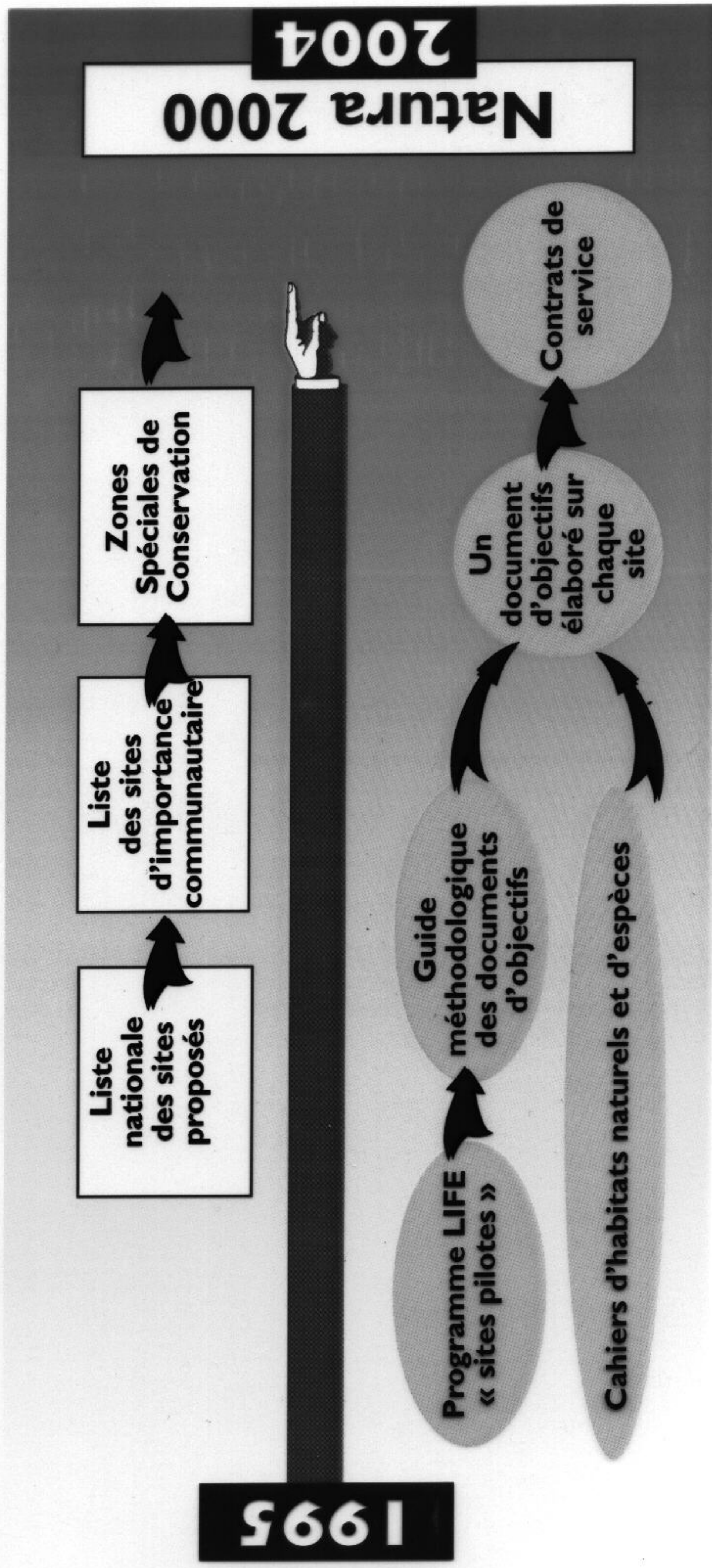
### **Annexe 14**

# **Organigramme du déroulement du DOCOB**

D'après "*le document d'objectif : un outil pour la gestion concertée  
du réseau Natura 2000, guide de présentation*"

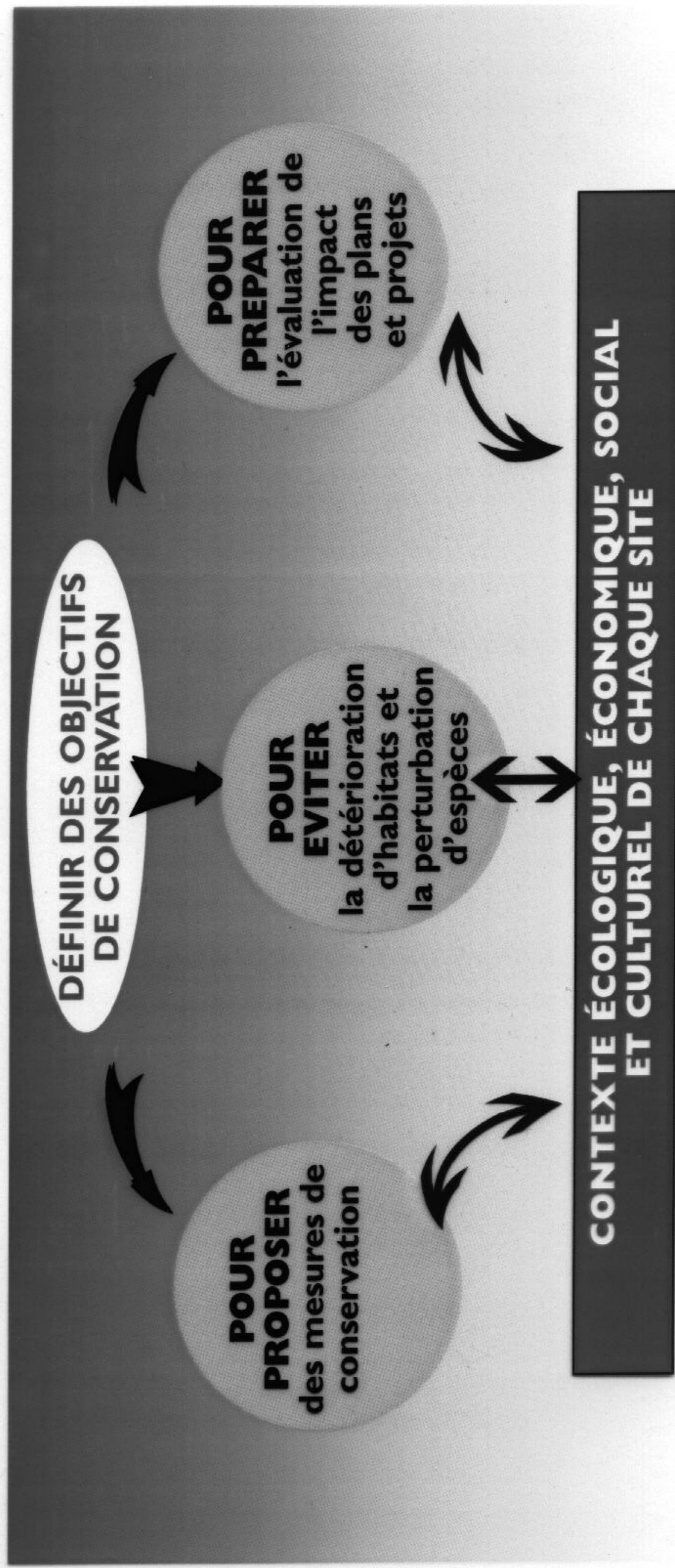
**R.N.F.** (1998) – transparents de présentation

## La démarche française pour constituer le réseau Natura 2000 Une réflexion sur la gestion complémentaire à la désignation des sites





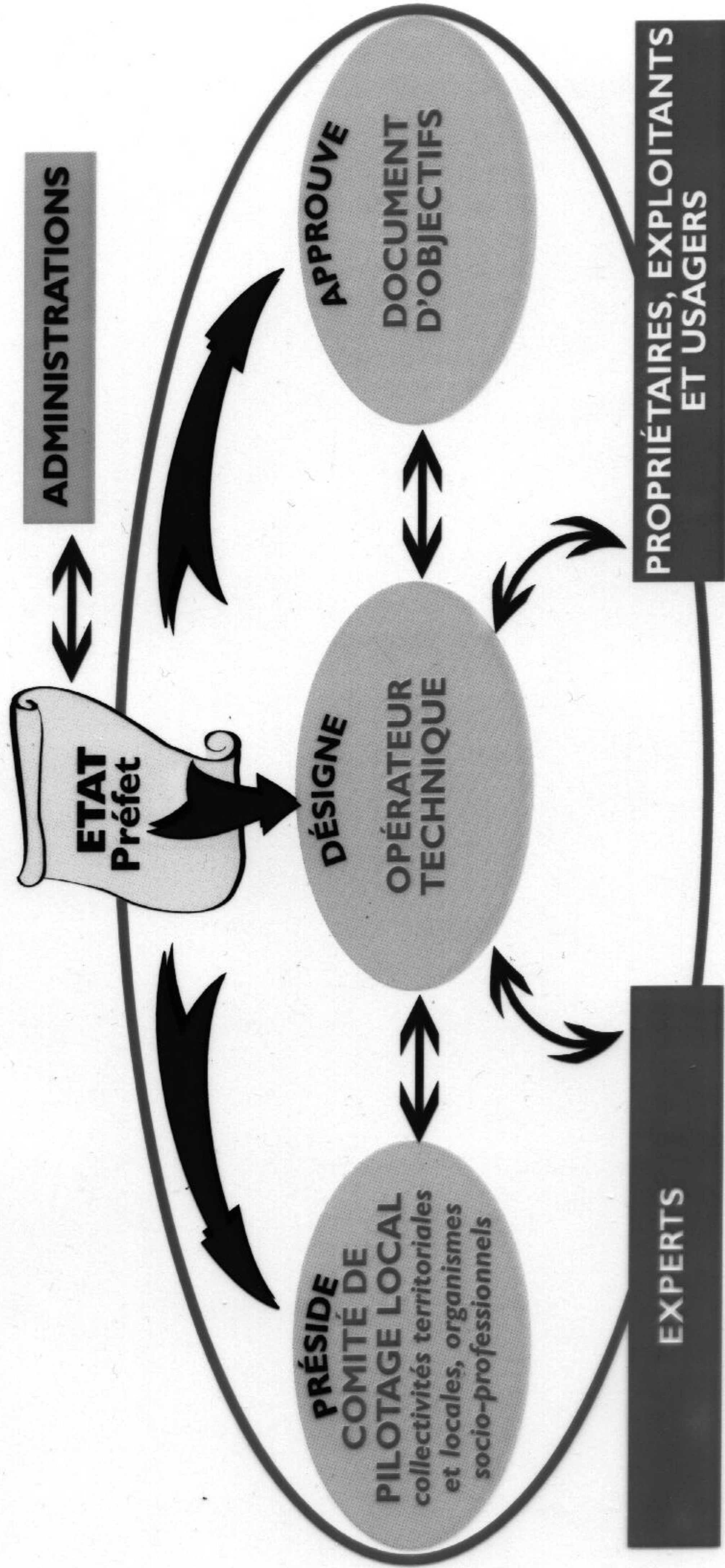
## La démarche française pour constituer le réseau Natura 2000 Un document d'objectifs pour chaque site



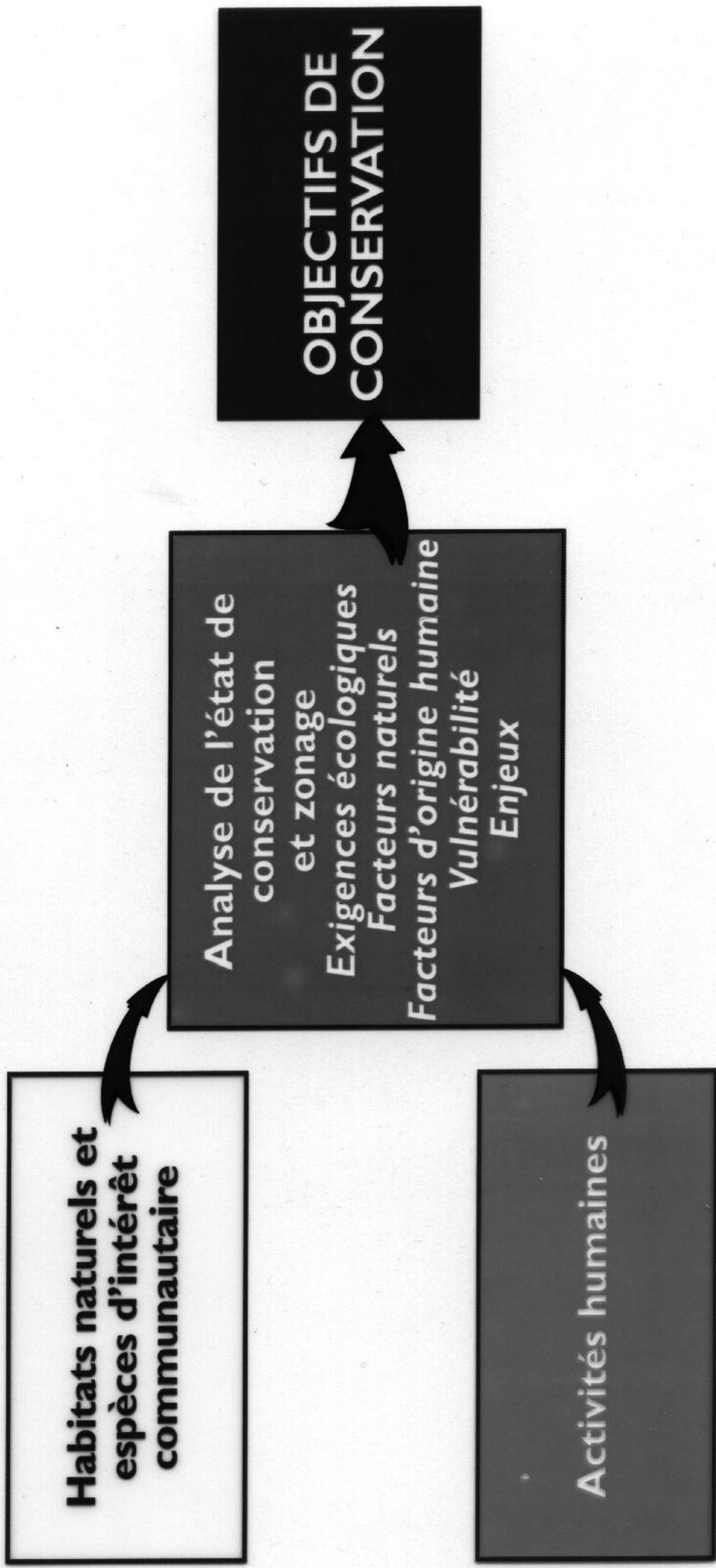


Le document d'objectifs :  
un outil pour la gestion concertée  
du réseau Natura 2000

## L'élaboration de documents d'objectifs Les acteurs



## L'élaboration de documents d'objectifs Description et analyse du site



## **D - ADMINISTRATIF, ANIMATION**

### **Annexe 15**

## **Arrêté de constitution du Comité de Pilotage Local**

**COMITE DE PILOTAGE**  
**pour l'élaboration du document d'objectif du site NATURA 2000**  
**n° 91 "Grotte de Coublanc"**

Le préfet de la Haute-Marne  
Chevalier de l'ordre national du mérite

VU la directive européenne n° 92-43 du 21 mai 1992 relative à la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ;

VU le décret modifié n° 82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des préfets et à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans les départements ;

VU le décret modifié n° 92-604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de la déconcentration ;

VU le décret n° 95-631 du 5 mai 1995 relatif à la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces sauvages d'intérêt communautaire ;

VU le décret du 6 mai 1999 nommant M. Jean-Paul GEOFFROY, préfet de la Haute-Marne ;

VU la circulaire du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement « NATURA 2000 » du 26 février 1999 ;

VU l'avis du comité départemental des propriétaires et gestionnaires de l'espace rural du 23 février 1999 ;

VU l'avis du directeur régional de l'environnement ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** – Il est institué un comité de pilotage local pour l'élaboration du document d'objectif du site NATURA 2000 n° 91 « Grotte de Coublanc ».

Le document d'objectif établi de manière concertée avec les membres du comité de pilotage local sera ensuite approuvé par arrêté préfectoral.

Article 2 - Le comité de pilotage local prévu à l'article 1<sup>er</sup> est constitué comme suit :

- M. le Préfet ou son représentant
- M. le Directeur Régional de l'Environnement ou son représentant
- M. le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ou son représentant
- M. le Directeur Départemental de l'Équipement ou son représentant
- M. le président du Conseil Régional ou son représentant
- M. le président du Conseil Général de la Haute-Marne ou son représentant
- M. le maire de la commune de Coublanc
- M. le président du centre régional de la propriété forestière de Champagne-Ardenne ou son représentant
- M. le président du conseil scientifique régional du patrimoine naturel ou son représentant
- M. le président de la fédération départementale des chasseurs ou son représentant
- M. le président de la fédération de la Haute-Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant
- M. le président de la ligue pour la protection des oiseaux ou son représentant
- M. le président du comité départemental au tourisme ou son représentant
- M. le président de l'association de la propriété foncière de la Haute-Marne ou son représentant
- M. le président de la chambre d'agriculture de la Haute-Marne ou son représentant
- M. le président de la F.D.S.E.A. de la Haute-Marne ou son représentant
- M. le président du C.D.J.A. de la Haute-Marne ou son représentant
- M. le président de la Confédération Paysanne ou son représentant
- M. le président de Nature Haute-Marne ou son représentant
- M. le président du conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne ou son représentant

Article 3 - Le comité de pilotage pourra solliciter les services de tous autres experts reconnus pour leur compétence dans certains domaines scientifiques ou techniques.

Il veillera également à associer sous forme de groupes de travail toutes autres personnes ayant un lien technique direct avec le site.

Article 4 - Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chaque membre de la commission.

**Pour ampliation**  
Pour le Secrétaire Général  
et par délégation  
**Le Chef de Bureau,**

CHAUMONT, le - 3 AOUT 1999


Cendrine CHALENCON

Jean-Paul GEOFFROY

## **D - ADMINISTRATIF, ANIMATION**

### **Annexe 16**

## **Comptes rendus des réunions du Comité de Pilotage Local**

# PREFECTURE DE LA HAUTE-MARNE



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

Direction Départementale  
De l'Agriculture et de la Forêt

Chaumont, le 10 novembre 1999

Service : Forêt Hydraulique Environnement

## Comités de pilotage des sites 47,78 et 91

### Compte-rendu de la réunion commune du 28 octobre 1999

#### Participants :

- Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement CHAMPAGNE-ARDENNE représenté par M<sup>me</sup> GAUDIN
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement représenté par M<sup>me</sup> COLLIN HUET
- Monsieur le Président du CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE représenté par M. PERRIN
- Monsieur le Président du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de CHAMPAGNE-ARDENNE
- Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la HAUTE-MARNE
- Monsieur le Président du Syndicat de la Propriété Agricole
- Monsieur le Président du Conservatoire du Patrimoine Naturel de CHAMPAGNE ARDENNE représenté par Mme AMON-MOREAU accompagnée par Mlle Karine AUBOIN
- Madame le Maire d'ORQUEVAUX (Mme Suzanne ROUY)
- Monsieur le Maire d'ARC EN BARROIS (M. Philippe FREQUELIN) représenté par Claudine THOMAS adjointe au maire
- Monsieur le Maire d'AUBEPIERRE SUR AUBE (M. Joseph LAURENT)
- Monsieur le Maire d'AUBERIVE (M. Jean-Claude PIOT)
- Monsieur le Maire de BAY SUR AUBE (M. Henri LODIOT)
- Monsieur le Maire de DANCEVOIR (M. Jean-Marie MITAUT)
- Monsieur le Maire de ROUVRES SUR AUBE (M. Gilles SIMON) représenté par Pascal PISANESCHI adjoint au maire
- Monsieur le Maire d'ARBOT (M. Alain DOUARD)
- Monsieur le Maire de VIVEY (M. Patrick BERTHELON)
- Monsieur le Chef du Service Départemental de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS par intérim
- Monsieur le Chef de Brigade Départementale du CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE représenté par M. DRUART
- Monsieur le Chef du Service Départemental de l'OFFICE NATIONAL DE LA CHASSE
- Monsieur le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux représenté par Emmanuel LE ROY –chargé de mission
- Monsieur le Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de la HAUTE-MARNE
- Monsieur le Président de la Confédération Paysanne de la HAUTE-MARNE représenté par M. SICRET
- Monsieur le Président de l'A.D.A.S.E.A. de la HAUTE-MARNE représenté par M. STRASFOGEL accompagné par Mlle KONIESZKA
- Monsieur le Président du Syndicat de la MANOISE (M. GOUJON) représenté par M. TASSIN
- Monsieur le Président de l'Association des Communes Forestières (M. Jacques-Richard DELONG) représenté par M. OUDIT





Etaient excusés :

- Monsieur le Maire de GERMAINES (M. Claude LAMBERT)
- Monsieur le Maire de PRASLAY (M. Michel DELVEDEZ)
- Monsieur le Président de l'Association NATURE HAUTE-MARNE
- Monsieur le Président du Comité Départemental du Tourisme et du Thermalisme de la Haute-Marne

M. DUBOL, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Haute-Marne ouvre la réunion à 10 H 15 et expose le contexte de la réunion :

Il s'agit de rentrer désormais dans une phase plus active du processus Natura 2000 en tentant, notamment, de chiffrer sa mise en œuvre au moins pour 3 sites (47, 78 et 91) désignés par le comité départemental de suivi Natura 2000. Il précise, en outre, que bien que distincts, les 3 comités de pilotage ont fait l'objet d'une seule réunion pour éviter les redites.

L'ordre du jour est donc le suivant :

- Exposé réalisé par la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN) sur l'état d'avancement du dossier Natura 2000 ; présentation du document d'objectif (DOCOB) et des moyens à mettre en œuvre pour sa réalisation,
- Désignation par chaque comité de pilotage de l'opérateur technique chargé de réaliser le DOCOB,
- A l'issue de cette désignation, un exposé sera réalisé par chaque opérateur technique sur les caractéristiques du site et la méthodologie qui sera employée pour réaliser le DOCOB.

Mme GAUDIN (DIREN) prend la parole :

Elle rappelle que les sites NATURA 2000 reposent sur l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF).

Le document d'objectif est à réaliser par un opérateur technique secondé, aidé et orienté par le comité de pilotage.

Sa réalisation se fera en trois phases :

- une première phase d'inventaire et de cartographie des habitats naturels ainsi que de toutes les activités humaines qui peuvent avoir une influence sur l'habitat,
- une deuxième phase de définition des orientations de gestion nécessaires à la préservation du site voire à sa restauration,
- une troisième phase de planification sur 6 ans de mesures concrètes de gestion qui peuvent être mises en place (définition technique et financière).

Un projet de loi est attendu début 2000 qui traduira la directive NATURA 2000 en droit français. Il devrait énoncer notamment la possibilité de passer des contrats de gestion avec des particuliers sur les sites désignés par la Communauté Européenne.

A la question de savoir s'il y a un délai de réalisation des DOCOB, Mme GAUDIN répond que le délai général fixé est fin 2004.

Il est précisé néanmoins qu'une lettre du Préfet au Ministère de l'Environnement a fixé à titre indicatif ce délai à la fin de l'année pour la grotte de COUBLANC (site ayant une problématique simple), à une année pour le site du "Cul du cerf" et 3 ans pour le site de la vallée de l'Aube.

M. DUBOL ajoute que le délai n'est pas le plus important : il faut prendre le temps nécessaire pour obtenir un résultat fiable.

M. DUBOL passe à la présentation des opérateurs techniques susceptible d'être désignés par chaque comité de pilotage. Il insiste sur le fait que ce sont des opérateurs locaux qui sont proposés afin que le pilotage de l'opération reste proche.

Les opérateurs techniques sont les suivants :

- site 47 : ADASEA 52
- site 78 : ONF 52
- site 91 : Antenne locale du Conservatoire de Champagne-Ardenne

M. DUBOL demande s'il y a d'autres candidats : pas d'observation de la salle qui préfère les opérateurs locaux.

Les comités de pilotage des sites 47, 78 et 91 valident donc à l'unanimité leurs opérateurs techniques.

M. le Président de la Chambre d'Agriculture précise qu'il parraine l'ADASEA dans cette opération, en accord avec son conseil d'administration.

Mme GOUBAULT demande que les propriétaires fonciers soient représentés au sein des comités de pilotage.

M. DUBOL répond que le syndicat de la propriété agricole est, et demeurera membre du comité de pilotage.

La parole est donnée à Mlle AUBOIN spécialiste des Chiroptères et chargée de la rédaction du DOCOB :

Le site de COUBLANC est un site de transit à l'automne et au printemps pour une espèce de chauve-souris, le Minioptère (*Miniopterus schreibersi*) présente dans l'annexe 2 de la directive HABITAT et qui est, entre autre, en limite d'aire de répartition de son espèce. Le travail a

réaliser est une étude plus approfondie de son territoire de chasse local car il se nourrit d'insectes mais dans des milieux diversifiés.

Le dérangement est minime pour les chauves-souris car le site est difficilement accessible à cause du niveau d'eau important (1,5 m) dans la grotte. La problématique se situe donc plus sur les abords du site notamment au niveau des zones de nourrissage.

Une permanence à la mairie de COUBLANC sera organisée afin de recueillir des doléances éventuelles.

La parole est donnée à M. BEAGUE de l'Office National des Forêts :

Il précise en premier lieu qu'il est résident d'ORQUEVAUX. Le site a pour origine une reculée karstique de 65 mètres de hauteur qui a créé un éboulis en activité. Il abrite une espèce de l'Annexe 2 de la directive HABITAT appelée sabot de Vénus (*Cypripedium calceolus*) située d'un part sur pelouse calcaire exposée au Sud en fond de Vallon et d'autre part sous hêtraie claire.

Le site est déjà protégé puisque assis sur une réserve biologique forestière pour laquelle une cartographie de la répartition des sabot de vénus avait été déjà réalisée par M. ROYER (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de CHAMPAGNE-ARDENNE). Le ruisseau naturel de fond de vallon donne naissance à des étangs karstiques où est présent l'Agriion de Mercure (*Coenagrion mercuriale* - annexe 2). La gestion actuelle (sylviculture douce ; résorption progressive des résineux dès leur maturité) qui est, à priori, en mesure de conserver les peuplements de sabot de vénus, sera poursuivi.

M. ROYER précise qu'il serait intéressant de refaire la cartographie datant de 7 ans de cette espèce afin de déterminer comment ses effectifs évoluent.

La parole est donnée à M. STRASFOGEL, directeur de l'ADASEA et à Mlle KONIESZKA :

M. STRASFOGEL met en avant l'expérience sur le thème de l'Agri-environnement dont bénéficie l'ADASEA au niveau local qui lui a permis de développer un savoir faire sans équivalent dans le département notamment en matière de système d'information géographique (SIG) basé sur une couverture en Orthophoto du département.

Mlle KONIESZKA expose le projet de plan de l'étude ainsi que les compétences et partenariats requis pour réaliser le DOCOB de la vallée de l'Aube selon les modalités définies en annexe. Elle précise que l'objectif est de présenter le DOCOB fin 2001.

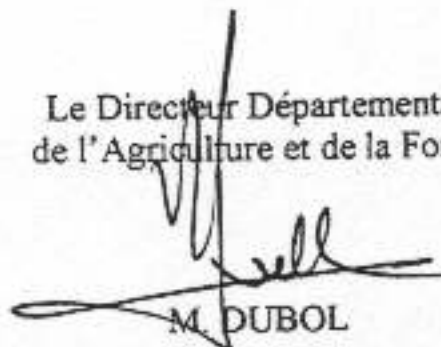
M. PERRIN représentant le Centre Régional de la Propriété Forestière se déclare prêt à collaborer à l'animation des groupes de travail pour tout ce qui concerne la Propriété Forestière.

M. le Président de la Fédération des chasseurs prend la parole et insiste sur le fait qu'il faut demander l'avis des gens qui vivent et circulent dans ces zones. D'autre part, il considère que la notion de perturbation n'a pas été encore élucidée au niveau national.

M. DUBOL clos le débat en disant qu'il faut désormais passer aux Travaux Pratiques pour pouvoir nous poser les bonnes questions. Il assure que les résidents concernés seront amplement consultés par notamment la mise en place de permanences durant la phase de création du DOCOB. Il explique, par ailleurs, que le Préfet de Région a demandé la désignation officielle des opérateurs techniques par les comités de pilotage avant de débloquer les crédits spécifiques à NATURA 2000. Il présente ensuite les excuses des personnes empêchées de participer à cette réunion.

La séance est close à 11 H45.

Le Directeur Départemental  
de l'Agriculture et de la Forêt



M. DUBOL

## **D - ADMINISTRATIF, ANIMATION**

### **Annexe 17**

## **Comptes rendus de la concertation et des réunions d'information**

**Site Natura 2000 n°91 « Grotte de Coublanc »**

**Réunion d'information et de sensibilisation  
de la population locale**

**Comptes-rendus**

**Le 6 février 2001 (après-midi),**

**Intervention de Karine Auboin, chargé de missions chauves-souris au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne à l'école primaire de Coublanc.**

Diaporama sur les chauve-souris

- ↳ Présentation des espèces des chauves-souris présentes dans le secteur de la commune de Coublanc et dans la grotte, de leur écologie et des menaces qui pèsent sur ces espèces.

**Le 6 février 2001 (soir),**

**Intervention Karine Auboin, chargé de missions chauves-souris au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne à la Mairie de Coublanc dans le but de sensibiliser la population locale.**

Diaporama sur les chauves-souris et la démarche Natura 2000

- ↳ Présentation de Natura 2000 et ce que cela implique pour la commune et ses habitants.
- ↳ Présentation des espèces de chauves-souris présentes dans le secteur de la commune de Coublanc et dans la grotte, de leur écologie et des menaces qui pèsent sur ces espèces.
- ↳ Présentation de l'intérêt écologique que représente la Grotte de Coublanc notamment pour les populations de Minoptères de Schreibers.

**Mardi 6 FEVRIER 2001**

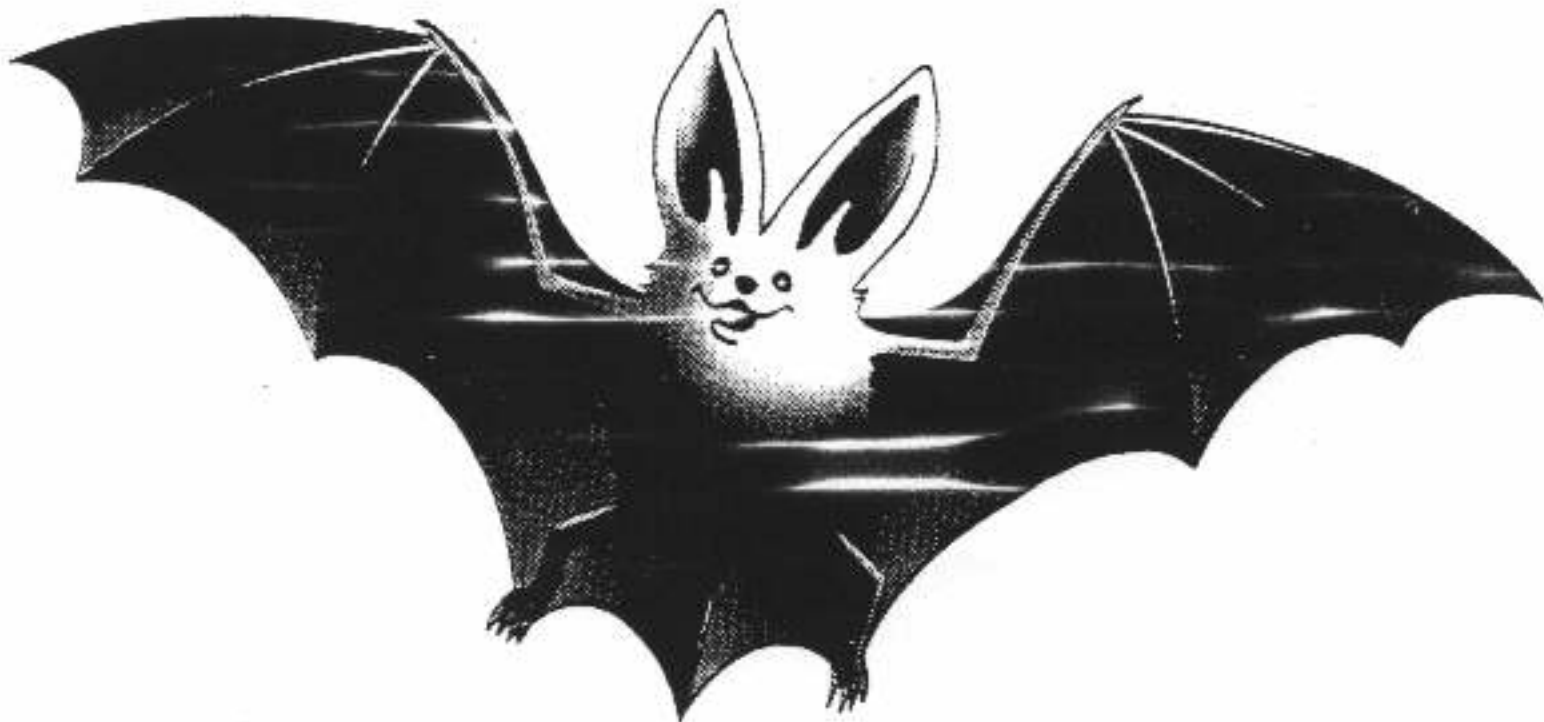
**DIAPORAMA et REUNION D'INFORMATION**

**sur**

**Les CHAUVES-SOURIS et  
la démarche NATURA 2000**

**20H30 Mairie de Coublanc**

*Entrée gratuite*



La grotte de Coublanc est proposée comme site du réseau Natura 2000 pour les chauves-souris qu'elle abrite.

**Venez découvrir ces animaux en voie de disparition et vous renseigner sur la démarche Natura 2000.**



## **Site Natura 2000 n°91 « Grotte de Coublanc »**

### **Concertation avec le propriétaire de la Grotte de Coublanc**

#### **Comptes-rendus**

##### **Résultats du questionnaire envoyé au propriétaire (voir document ci-joint)**

##### **Entretiens téléphoniques (2001-2002) avec Mme Eliane de Roffignac**

Information du propriétaire sur :

- ↔ la désignation de la grotte de Coublanc dans le réseau Natura 2000
- ↔ l'intérêt chiroptérologique du site
- ↔ les actions de gestion qui seront mises en place
- ↔ la possibilité de signer une convention avec le Conservatoire pour la protection du site.

Une convention type (ci-joint) a été envoyée en même temps que le questionnaire.



Reçu le 25 JAN. 2002

Madame Eliane de Roffignac  
52, rue de Glatigny  
78 150 LE CHESNAY

Questionnaire sur la mise en protection du site de la  
Grotte de Coublanc dans le cadre du réseau Natura 2000

**Veillez, s'il vous plait, nous le retourner avant le 30 novembre 2001** au Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne – Château de Val-Seine – 10 110 Bar-sur-Seine  
T : 03.25.29.18.60 / F : 03.25.29.81.32

\* En tant que propriétaire du site et après avoir pris connaissance de son intérêt pour la faune, avez-vous des remarques à faire sur sa mise en protection au niveau européen ?

**Utilisations du site**

\* Quelles utilisations faites-vous du site ? *Parcelles louées - Labourage de bovins d'Avril à Novembre.*

\* Connaissez-vous des utilisateurs du site (autorisés ou non) ? - *Nombreux pêcheurs*

Nature de l'utilisation :  
Coordonnées :

- *Site touristique fleché -  
Présence de touristes en été  
(pique -nique -)*

**Environs du site**

\* Pensez-vous effectuer ou faire effectuer des travaux modifiant la nature des milieux proches de la grotte (coupe des arbres en coteaux, retournement des prairies) ?

*- les parcelles concernées étant louées, seul le locataire (M. K. Fèvre - Coublanc) pourrait faire ce genre de travaux -*

**Accès au site, sécurité**

Actuellement, aucune fermeture de la grotte ne semble utile et nécessaire au vue des espèces de chauves-souris présentes et à la période de présence dans le site. Toutefois, le propriétaire a quand même des responsabilités liées à l'accessibilité de la grotte, il semble donc nécessaire de poser un panneau de type « propriété privée, entrée interdite ».

\* Pensez-vous qu'il est utile de mettre un tel panneau,

*Oui - favorable.*

**Autres remarques**

*L'exploitation forestière de la parcelle 304 m'appartenant également doit rester possible.*

*Accord sur la convention de gestion proposée, avec une remarque sur les mesures de protection qui ne doivent pas gêner le pâturage des bêtes = en particulier l'accès libre entre les deux parcelles doit être préservé.*



<b>CONVENTION DE GESTION</b>
------------------------------

**Entre**

**Madame Eliane de Roffignac**, née de Noblet, domiciliée 52, rue de Glatigny, 78 150 Le Chesnay, dénommée ci-après le propriétaire  
**d'une part**

et

**Le Conservatoire du Patrimoine Naturel de Champagne-Ardenne** dont le siège est à Boult-aux-Bois 08240, déclaré à la sous-préfecture de Vouziers (Ardennes) en date du onze mai mille neuf cent quatre vingt huit, représenté par son Président, Monsieur Roger GONY,  
 Ci après dénommé le Conservatoire  
**d'autre part**

Considérant:

- que la grotte située au lieu-dit « Fontaine Couverte » abritant des chauves-souris existe sur le secteur concerné par la présente convention,
- que la législation française protège l'ensemble des chiroptères présents en France par l'arrêté interministériel du 17 avril 1981 et que la directive 92/43/CEE du Conseil, dite Directive « Habitats-Faune-Flore », inclut 12 espèces à son annexe II et toutes les espèces à son annexe IV
- que conformément à ces législations, la conservation des chiroptères relève de l'intérêt général,
- que le Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne est un organisme régional qui a pour vocation de protéger et gérer les milieux, la faune et la flore remarquables des quatre départements,
- la délibération du bureau du Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne en date du 17 février 2001,
- l'inscription de cette zone au réseau de site européen appelé « Natura 2000 ».
- l'inscription de cette zone comme site inscrit « SI15 ».

**Il est convenu de ce qui suit:**

**Article 1. Objet**

L'objet de la présente convention est d'assurer la protection et la gestion de la grotte de « Fontaine Couverte » présente sur les parcelles mentionnées à l'article 2 dans le but de préserver les espèces de chauves-souris qui s'y trouvent.

**Article 2. Références cadastrales**

La présente convention s'applique aux parcelles référencées comme suit :

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface de la parcelle	Surface sous convention	Nature
Coublanc	Fontaine Couverte	B	3 03	57 a	57 a	Pâture
Coublanc	Fontaine Couverte	B	304	16 a 42 ca	16 a 42 ca	Bois
Coublanc	Fontaine Couverte	B	305	22 a 65 ca	22 a 65 ca	Pâture
Total				96 a 07 ca	96 a 07 ca	

**Annexe 1: Carte de localisation au 1/25000ème**

Convention de gestion (2002-2012)  
 Grotte de « Fontaine Couverte », Coublanc (52)

## **Annexe 2 : Plan cadastral**

### **Article 3. Opérations de gestion et suivi scientifique**

Le propriétaire autorise le Conservatoire à réaliser ou à faire réaliser toute opération nécessaire à la protection des chauves-souris.

Il est interdit au propriétaire et à quiconque de modifier l'entrée et l'intérieur de la grotte sans avoir consulté au préalable le Conservatoire.

Les mesures de protection ne devront en aucun cas gêner le pâturage des bêtes sur les parcelles B303 et B305. L'accès libre entre les deux parcelles sera préservé.

Le Conservatoire devra être consulté, au préalable, pour tous travaux modifiant la nature des milieux des parcelles B303 et B305 ainsi que lors de la réalisation de travaux forestiers sur la parcelle B<sup>304</sup>.

Le propriétaire confie au Conservatoire le suivi scientifique du site (comptages, études, ...).

### **Article 4. Conservateur**

Conformément à ses principes et en accord avec le propriétaire, le Conservatoire nommera, dans la mesure du possible, un Conservateur qui sera habilité à réaliser les suivis scientifiques.

### **Article 5. Responsabilité et assurance**

La présente convention n'implique en aucune manière transfert de responsabilité au Conservatoire. Celle-ci reste à l'entière charge du propriétaire en ce qui concerne la responsabilité civile attachée à la propriété. Seules les activités relevant directement du Conservatoire et menées sous sa conduite dans le cadre de la présente convention pourront mettre en jeu la responsabilité du Conservatoire qui sera tenu de souscrire un contrat d'assurance garantissant ces risques.

### **Article 6. Durée**

La présente convention est conclue pour une durée de dix ans à compter de sa signature, tacitement reconductible.

### **Article 7. Résiliation**

En cas de non respect de la présente convention, celle-ci pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties avec un préavis de 6 mois minimum, par lettre recommandée avec accusé de réception. A cet effet, une réunion préalable de conciliation sera organisée à la demande d'au moins une des parties en présence, par courrier adressé aux signataires, en précisant la date, le lieu et l'objet du litige.

### **Article 8. Changement de propriétaire**

En cas de vente du terrain concerné par la présente convention, le propriétaire actuel, s'engage à informer le Conservatoire afin que celui-ci prenne des dispositions adéquates.

En cas de changement de propriétaire, celui-ci devra être informé de l'existence de la présente convention. Le Conservatoire devra être également tenu informé de cet événement afin qu'il puisse prendre contact avec le nouveau propriétaire et trouver un accord pour assurer la continuité de la protection du site.

Fait en deux exemplaires originaux à ....., le.....

Le propriétaire<sup>1</sup>

Pour le Conservatoire du Patrimoine  
Naturel de Champagne-Ardenne

Eliane de Roffignac

Le Président<sup>1</sup>  
Roger GONY

<sup>1</sup> : Faire figurer la mention manuscrite « lu et approuvé » et la signature

## **Site Natura 2000 n°91 « Grotte de Coublanc »**

### **Concertation avec les spéléologues**

#### **Comptes-rendus des entretiens téléphoniques**

**Le 26 septembre 2001,**

#### **Entretien téléphonique avec M. Marc Santaliestra, Président du club spéléologique de Haute-Marne.**

Il a peu de connaissance sur le site de la Fontaine couverte à Coublanc et ne peut donner par conséquent d'information sur la fréquentation du site par les spéléologues de la région.

Il pense que M. Jovani Franz connaît mieux ce site et pourra donner de plus amples informations sur le site.

#### **Entretien téléphonique avec M. Jovani Franz, Trésorier du club spéléologique de Haute-Marne.**

D'après M. Jovani Franz, le site fut, pendant une période fréquenté, par les spéléologues de la région. Actuellement, il est certainement moins fréquenté mais les visites ne peuvent être quantifiées.

Il lui est demandé quels seraient les moyens à mettre en œuvre pour informer les spéléologues sur les périodes où l'activité doit être évitée (automne et printemps) pour la conservation des chauves-souris dans la grotte.

Il suggère de mettre un panneau d'information à l'entrée de la cavité pour prévenir les spéléologues.

Afin d'éviter d'attirer des personnes en faisant mention de chauves-souris dans la cavité, Celui-ci sera plutôt posé à l'intérieur de la grotte.

D'après M. Jovani Franz, pour la diffusion de l'information à plus grande échelle, il est nécessaire de contacter le délégué régional de spéléologie

**Le 9 novembre 2001,**

**Entretien téléphonique avec M. José Prévot, Délégué régional (Champagne-Ardenne) de spéléologie.**

Demande est faite à M. José Prévot s'il a connaissance de la fréquentation du site par les spéléologues.

Il répond qu'il ne connaît pas le site et n'a pas d'évaluation de la fréquentation de cette grotte.

Il est fait mention à M. José Prévot que la grotte de Coublanc a été désignée au réseau Natura 2000 par la présence du Minioptère de Schreibers ainsi que d'autres espèces de chauves-souris. Celles-ci ne doivent pas être dérangées pendant les périodes de transit c'est à dire au printemps et en automne.

Il lui est demandé quels seraient les moyens à mettre en œuvres pour diffuser cette information au plus grand nombre de spéléologues en lui précisant que nous proposons déjà la mise en place d'un panneau d'information à l'intérieur de la cavité.

Il demande à cet effet, une synthèse du document d'objectif provisoire qu'il enverra aux clubs de Champagne-Ardenne ainsi qu'à la Fédération Française de Spéléologie pour les informer de cette action de protection. Il souhaite également avoir copie du document d'objectifs final.

## **Site Natura 2000 n°91 « Grotte de Coublanc »**

### **Concertation avec les spéléologues**

**Compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2002  
au Lycée de Sainte Maure**

#### **Etaient présents :**

M. BECU D., chargé d'études au Conservatoire du patrimoine naturel de Champagne-Ardenne

M. FOURNIER C., président de la commission environnement de la Ligue Spéléologique Champagne-Ardenne

M. BECU présente le contexte en mettant en avant 2 points :

- la démarche Natura 2000 en décrivant:
  - ↳ La démarche de concertation
  - ↳ le document d'objectifs
  - ↳ le comité de pilotage et son rôle dans l'élaboration du document d'objectifs,
- et le site Natura 2000 « Grotte de Coublanc » en décrivant :
  - ↳ l'intérêt chiroptérologique du site en présentant l'espèce majeure du site : le Minioptère de Schreibers,
  - ↳ l'objectif principal de conservation du site : la protection des populations de chauves-souris présentes dans la grotte et notamment le Minioptère de Schreibers.
  - ↳ les opérations de gestion qui découlent de cet objectif c'est à dire d'éviter toutes modifications de la topographie et de l'entrée de la grotte que et de réduire et de contrôler la fréquentation humaine dans la grotte en précisant les périodes pendant lesquelles les chauves-souris sont présentes dans la grotte.

M. BECU explique que les chauves-souris et notamment le Minioptère sont très sensibles au dérangement, ce facteur étant une des causes de menaces des chauves-souris.

Il demande également le fonctionnement et l'organisation des associations de spéléologie en Champagne-Ardenne.

M. FOURNIER présente l'organisation des associations de spéléologie en décrivant les différentes structures concernées, des clubs au niveau local jusqu'à la fédération de spéléologie à l'échelle nationale. Il précise également le rattachement à différents ministères de ces structures.

M. FOURNIER explique que la grotte de Coublanc demande une certaine expérience de la spéléologie car la plongée est difficile. Dès le début, les personnes doivent descendre à – 18 mètres donc passer des paliers. Seulement quelques spéléologues en Champagne-Ardenne et en Bourgogne ont cette expérience et peuvent donc être amenés à visiter cette grotte.

Il précise que la visite de la grotte se fait uniquement avec des éclairages « froids » (électriques) à cause de la plongée. Lors des sorties spéléologiques nécessitant de plongée, les effectifs sont restreints 4 à 5 personnes au maximum. Le nombre de personnes ne peut pas être non plus trop restreint car c'est une question de sécurité mais également de ravitaillement du premier plongeur en bouteilles d'oxygènes.

Au vu des éléments présentés, M. BECU et M. FOURNIER se mettent d'accord sur la fréquentation des spéléologues dans la grotte.

En toute période, l'éclairage utilisé devra être électrique (éclairage froid). La période la plus favorable pour les sorties spéléologiques est la période d'été (juin à octobre). La grotte abrite les Minioptères en avril et d'août à octobre. Pendant la période commune où les Minioptères occupent la grotte et les spéléologues sont susceptibles de fréquenter la grotte, la Ligue Spéléologique de Champagne-Ardenne s'engage à limiter le nombre de sortie à une sortie par période de quinze jours en contrôlant la fréquentation et en avertissant les régions limitrophes (Bourgogne et Franche Comté). De plus, il serait souhaitable que le nombre de spéléologue ne dépasser pas 5 personnes par visite.

M. BECU conseille à M. FOURNIER de demander à ce que la Ligue Spéléologique de Champagne-Ardenne soit représentée au comité de pilotage du site Natura 2000 « Grotte de Coublanc ».